

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)	
TITRE DU PROJET : Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai Central en République Démocratique du Congo	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD (ONU) ONU FEMMES (ONU) UNESCO (ONU)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : <u>Gouvernement :</u> Ministère de l'Intérieur Ministère du Genre Ministère de la Jeunesse Ministère des Droits Humains Ministère de la Communication et des Médias <u>Agences ONU</u> MONUSCO (Gender, UNPOL, PAD, Civil Affairs & Radio Okapi) BCNUDH <u>Institutions nationales :</u> Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et la Communication (CSAC) Conseil économique et Social (CES) <u>OSC :</u> Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) Eglise du Christ au Congo (ECC) Commission d'intégrité et de médiation électorale (CIME)	

Cadre de concertation de la femme congolaise (CAFCO)
Dynamique des femmes candidates (DYNAFEC)
Les réseaux de femmes leaders/African Women Leaders Network (AWLN)
Afia Mama
Réseau des femmes élues provinciales et locales (Refepel)
Réseau national des femmes rurales (Renafer)
Coalition Nationale Jeunesse, Paix et Sécurité (CJPS)
Secrétariat Technique National sur la mise en œuvre de la résolution 2250 (STN-2250)
Panel des Jeunes Femmes Leaders pour le Processus Electoral
Center for Human and Humanitarian Rights (CDH)
Femmes main dans la main pour le développement Intégral (FMMDI)
Travail et Droit de l'Homme (TDH)
La Nouvelle Société Civile (NSCC)

ONGI

Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)
International Foundation for Electoral System (IFES)
National Democratic Institute (NDI)

Durée du projet en mois^{1 2}: 18 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :

Le projet sera exécuté au niveau provincial pour des activités spécifiques ciblant les zones les plus à risques de violences électorales :

- Haut-Katanga
- Lualaba
- Kasai-Central

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD : \$ 1 316 050
ONUFEMMES: \$ 383 950
UNESCO: \$ 300 000
Total PBF : \$ 2 000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

PBF 1^{ère} tranche (70%) : PNUD : \$ 921 235 ONUFEMMES : \$ 268 765 UNESCO : \$ 210 000 Total : \$ 1 400 000	PBF 2^{ème} tranche* (30%) : PNUD : \$ 394 815 ONUFEMMES : \$ 115 185 UNESCO : \$ 90 000 Total : \$ 600 000	
--	--	--

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

De nombreux risques de conflits pèsent sur l'environnement politique et le contexte général de préparation des élections de 2023 en République Démocratique du Congo. L'objectif global de ce projet est de contribuer à l'organisation d'élections apaisées à travers le renforcement de l'engagement et des capacités des parties prenantes cibles en lien avec la prévention des violences électorales avant, pendant et après le scrutin dans les provinces du Haut-Katanga, du Kasai Central et du Lualaba. Cette offre programmatique adaptera les ressources du PNUD, d'ONU Femmes et de l'UNESCO en vue de l'inclusion du Système des Nations Unies en appui aux capacités nationales de gestion des risques de conflits électoraux.

Le projet d'Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) s'aligne sur le domaine prioritaire 3 du projet d'appui au cycle électoral (PACE) 2022-2024 qui porte sur la résolution des conflits, la médiation électorale et le leadership responsable, dans la perspective d'assurer la prévention des tensions politiques et des différends pouvant survenir avant, pendant et après le processus électoral. Ainsi, bien que différencié dans l'exécution budgétaire, le PREVEL s'intègre bien au PACE 2022-2024. Ce dernier vise à rendre le processus électoral transparent, inclusif et apaisé en soutenant les institutions en charge de la gestion des élections, de l'arbitrage des conflits et de la sécurisation du processus électoral tout en renforçant la participation inclusive et en réduisant les risques de violence. En effet, le projet sera mis en œuvre dans des provinces ayant récemment fait l'expérience de conflits et/ou en proie à des éléments déclencheurs potentiels de violence, tels que les antagonismes communautaires entretenus par des acteurs politiques, ayant entraîné le déferlement des discours de haine, tribale ou politique, la montée de la désinformation, la persistance des violences à l'égard des femmes, la manipulation à outrance des jeunes par les hommes politiques et la marginalisation de certains groupes vulnérables ainsi que l'instrumentalisation des médias. En somme, il s'agira d'impliquer les parties prenantes cibles (administration électorale, forces de sécurité, confessions religieuses, organisations de la société civile dont certains groupes de femmes et de jeunes, médias, etc.) dans un effort commun de prévention des conflits et de consolidation de la paix afin de contribuer à instaurer la confiance et assurer un climat paisible tout au long du processus électoral. Pour rappel, les ressources du projet sont distinctes de celles du projet d'appui au cycle électoral (PACE).

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

L'élaboration de ce projet fait suite à une étude et une analyse sur les « risques de conflits en République Démocratique du Congo avant, pendant et après les élections de 2023 » réalisée à la demande du PNUD en juin 2022. Le rapport a analysé les facteurs de risques, les manifestations et foyers potentiels de conflits que le cycle électoral de 2023 pourrait générer à travers le pays. Il inclut une cartographie des conflits et présente des premières recommandations permettant de les prévenir, de les atténuer et de les gérer. Cette analyse a été concomitante à la mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) demandée par les autorités congolaises et déployée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies.

Celle-ci a recommandé un appui au cycle électoral en RDC, avec un volet sur la prévention des violences électorales.

C'est dans ce contexte que s'est engagé le processus de consultation pour l'élaboration du présent projet articulé autour des orientations émises durant les séances de travail organisées par le Bureau du Coordonnateur Résident avec l'appui du Secrétariat PBF tel que voulu par le Comité de pilotage du PBF. Avec l'implication du ministre de l'Intérieur, le PNUD a ainsi organisé plusieurs échanges entre les agences participantes (UNESCO, ONU FEMMES, BCNUDH), les partenaires d'exécution ainsi que des bénéficiaires du projet. Ces discussions portaient principalement sur les actions prioritaires à mener et les modalités de collaboration à formaliser.

Les divers représentants de la société civile et autres parties prenantes ont été consultés dans l'élaboration du projet à travers plusieurs séances de travail au cours desquelles leurs contributions ont été prises en compte dans les priorités ciblées dans la finalisation du présent projet. Ce sont entre autres : Commission électorale nationale indépendante (CENI), Commission justice et paix de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CJP-CENCO), Église du Christ au Congo (ECC), Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), Folke Bernadotte Academy (FBA), Radio Okapi, Cadre de concertation de la femme congolaise (CAFCO), Ligue des Femmes Congolaises pour les Elections (LIFCE), Réseau des femmes chercheurs sur le genre, Cartel des femmes politiques, Dynamique nationale des femmes candidates, Réseau des femmes leaders africains, Union nationale de presse du Congo, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), Police Nationale Congolaise (PNC), Rien sans la femme, Femmes Main dans la Main pour le Développement Intégral du Kasai, Secrétariat national 1325, Secrétariat technique national 2250 (STN-2250), Commission d'intégrité et de médiation électorale (CIME), Youth4Peace, Fondation Kadima, ainsi que le Conseil National de la Jeunesse.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

42.79% du budget total du projet soit \$855 800,98 seront alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Les interventions ci-après, mises en œuvre de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes au projet, devront contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes :

- Monitoring des violences dirigées contre les femmes au niveau national, provincial et local avant, pendant et après les élections en vue d'un ciblage des interventions fondées sur des données concrètes ;
- Formation et déploiement de médiateurs/trices électoraux/ales issus de la société civile et des communautés lors des phases clés du processus électoral, y inclus des modules de formation sur la violence électorale à l'égard des femmes ;

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

- Soutien à la mise en œuvre des engagements pris par les leaders des partis politiques actifs dans le Kasaï Central pour faciliter l'accès des femmes et jeunes aux postes de décision à travers leurs ligues des Femmes ;
- Mise en place d'une plateforme de veille et de prévention de la violence électorale, en particulier à l'égard des femmes (*Situation Room*);
- Formation sur la Campagne He for She pour des élections inclusives avec un kit d'actions pour impliquer les hommes comme alliés et défenseurs de l'égalité des sexes lors des élections.

Degré de risque du projet⁷ : 2

La faible adhésion des parties prenantes, le retard du processus électoral, l'adoption de lois à visée identitaire et la faible communication de la CENI se traduisent par des conflits actifs et à caractère violent, des tensions inter et intra ethniques autour du processus électoral, ainsi que par la pollution de l'information⁸ et le déferlement de discours de haine, qui sont des facteurs qui peuvent considérablement affecter la mise en œuvre des activités et, par conséquent, leurs résultats. Ceci justifie le niveau de risque élevé associé à l'atteinte de certains résultats du projet.

(cf. tableau des risques spécifiques au projet, pages 23- 24)

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Axe 1 UNSDCF 2020-2024 – « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie » - et en particulier l'Effet 1.1 : « *La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes* »/produit 1 3.2 : « *Des élections libres, transparentes et démocratiques sont organisées conformément au cadre législatif, à tous les niveaux, et dans un environnement sécurisé* ».

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5 et 16 (Égalité entre les sexes; Paix, justice et institutions efficaces)

<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet : <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p>
--	---

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ La désinformation n'est qu'un aspect de la pollution de l'information. Elle définit comme un contenu faux, rompeur et manipulé de manière vérifiable, en ligne et hors ligne, qui est créé, produit et diffusé intentionnellement ou non, et qui est susceptible de causer des dommages. La pollution informationnelle peut être classée en plusieurs catégories : 1. Désinformation : Information fautive et intentionnellement produite dans le but de nuire à une personne, un groupe social, une organisation ou un pays. 2. Méinformation : Informations fausses, mais non produites dans une optique de nuisance. 3. Malinformation : Information reposant sur des faits réels, mais manipulée dans le but de nuire à une personne, à une organisation ou à un pays ;

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF



	<p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p>USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE 1 <i>Nom : Damien Mama</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Nom de l'agence : PNUD</i></p> <p><i>Date et visa : 4 mai 2023</i></p> 	<p>Représentant du gouvernement national <i>Nom : Peter Kazadi Kankonde</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Titre : Vice premier Ministre, ministre de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières.</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE 2 <i>Nom : Adama Moussa</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Nom de l'agence : ONUFEMMES</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> 	<p>Coordonnateur résident <i>Nom : Bruno Georges Lemarquis</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Titre : Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire du Système des Nations Unies</i></p> <p><i>Date et visa : 04/05/2023</i></p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE 3 <i>Nom: Isaias Barreto da Rosa</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Nom de l'agence : UNESCO</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Elizabeth Spehar</i> [Redacted]</p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date et visa : 26/05/2023</i></p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Depuis la signature des Accords de paix de Sun City de 2002¹⁰, la RDC a connu trois processus électoraux : en 2006, en 2011 et en 2018. Ces derniers se sont déroulés alors que les provinces de l'Est à savoir l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika et le Haut-Katanga, étaient marquées par une insécurité.

Les trois processus ont généré des violences électorales importantes incluant des morts, des blessés ainsi que des atteintes graves aux personnes, à leurs droits et à leurs biens. A ce jour, de nombreux défis en termes de risques de survenance des tensions, d'incitations à la violence et au conflit avant, pendant et après les scrutins électoraux subsistent. Au-delà des contextes politiques très différents qui se sont succédés (situation de post-conflit en 2006, montée de tensions politiques en 2011, et désir d'alternance en 2018), une analyse comparative de ces trois élections permet d'établir que si certains risques de violence apparaissent conjoncturels, d'autres sont constants et directement liés à des opérations spécifiques au cycle électoral, à certaines faiblesses techniques de l'organe de gestion des élections (OGE) et souvent à certains acteurs, parties prenantes ou à des facteurs externes. Ces tendances montrent la fragilité du processus démocratique en RDC, marqué notamment par des discours à caractère tribal et haineux relayés dans les médias et les réseaux sociaux. Ces dernières soulignent le besoin d'une bonne identification des facteurs de vulnérabilité et la nécessité d'une approche à la fois globale et circonstancielle des mesures pouvant favoriser l'enracinement des institutions démocratiques et la consolidation d'une paix durable.

Facteurs de risques de la violence électorale en RDC

La revue des processus électoraux passés permet d'identifier plusieurs facteurs et acteurs récurrents générateurs de violences électorales¹¹. Il faut en tenir compte dans une analyse des risques en vue des élections de 2023 :

- **Les forces de sécurité** : Le faible niveau de formation et d'équipement, mais aussi la persistance d'une impunité administrative et juridique au sein de ces différentes forces, engendrent inévitablement des comportements inadaptés et brutaux à l'occasion des élections et amènent à classer ces forces plus parmi les facteurs de risques que parmi les outils de prévention ou de régulation des violences¹². Pour y faire face, le projet

¹⁰ Dans son histoire contemporaine, la RDC a notamment connu deux guerres (en 1996/1997 et en 1998/2002) impliquant différents groupes armés et plusieurs pays de la région. Après plusieurs phases de négociations, un accord global et inclusif sur la Transition en RDC a été signé à Pretoria le 17 décembre 2002 puis adopté à Sun City le 1^{er} avril 2003.

¹¹ PNUD, Cartographie des risques de conflits avant, pendant et après les élections de 2023, juin 2022

¹² Dans son rapport d'enquête sur les manifestations de 2016 contre un éventuel troisième mandat de Joseph Kabila, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme (BCNUDH) relevait par exemple que « 28 individus ont été tués par des militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), six par des agents de la Police nationale congolaise (PNC) et les six autres lors d'opérations conjointes de la PNC et des FARDC. Toutes les victimes, sauf deux, ont été tuées par balle ». Voir BCNUDH, « Les forces de défense et de sécurité de la RDC ont

PACE prévoit dans sa composante I, relative au renforcement de la capacité institutionnelle et de la transparence, un appui aux processus de sécurisation des élections.

- **Les pesanteurs socio-culturelles** principalement dans le cas des femmes et jeunes contribuent largement à faire ancrer la culture de la violence électorale voire sexiste. Certaines considérations culturelles font que les femmes et les jeunes sont systématiquement considérés comme des masses électorales à manipuler et à dominer, plutôt que comme des acteurs politiques disposant des droits et capacités à faire acte de candidature, à diriger des partis politiques et à conduire une campagne électorale. Le statut qui leur est attribué par défaut est celui de militants, et non de leaders responsables.
- **La récurrence de la violence à l'égard des femmes lors des élections.** Bien que peu visibles par rapport aux violences sexuelles endémiques amplifiées par les conflits armés en RDC, les violences à l'égard des femmes pendant les élections et en politique viennent néanmoins renforcer les discriminations dont les femmes sont victimes¹³. Leur non-signalement fait craindre que des formes de violence liées aux élections ressurgissent comme par le passé. Il s'agit ici de stéréotypes sexistes dans les médias, ainsi que des violences physiques, psychologiques (intimidations) et sexuelles à l'encontre des femmes, que celles-ci soient électrices, élues, candidates, membres de campagne, partisanes, observatrices ou agentes électorales. Ces formes de violence électorale sont souvent commises pour entraver ou manipuler leur participation politique. Par exemple, lors des élections de 2018, des femmes qui avaient participé à des campagnes de sensibilisation à Kananga, le chef-lieu du Kasai-Central, avaient révélé que la présence des hommes Kamuina Nsapu dans certaines circonscriptions électorales les dissuadait de se rendre librement au centre d'inscription et de jouir de leur droit politique. Au Kasai, plusieurs femmes avaient partagé qu'elles étaient contraintes à voter au détriment de leurs convictions personnelles, notamment à travers le vote familial. En outre, des candidates avaient affirmé être victimes de déstabilisation et d'intimidation, notamment par le biais de publications d'images dénigrantes (cas constatés à Kinshasa, dans le Katanga ainsi que dans le Kasai¹⁴). Au Katanga, lors des élections de 2011, des affrontements entre deux partis, l'UDPS et l'UNAFEC, avaient fait plusieurs victimes dans les communes populaires de la ville de Lubumbashi, précisément à la Kenya et Katuba, deux communes réputées de Zone Rouge et majoritairement habitées par les ressortissants du Kasai. Parmi les victimes, on a compté de nombreuses femmes blessées, violées et prises en otage.
- **Le déferlement de discours et de messages de haine aux relents tribalistes, xénophobes, sexistes et misogynes** constitue une menace à l'unité et à la cohésion sociale autour des élections. Au vu de la montée des tensions électorales récemment observées, notamment après le départ de la coalition gouvernementale du parti Ensemble pour la République (¹⁵, les discours de haine, à l'égard de potentiels

quand elles n'en étaient pas directement responsables. Ce constat oblige à classer les forces de sécurité parmi les protagonistes de violence dont les actions et le comportement devront être particulièrement observés au cours du processus électoral qui s'amorce.

¹³ Alors que les femmes représentent 52% de la population, les différences de représentation entre les hommes et les femmes restent importantes en raison du contexte économique, politique et socioculturel ainsi que de la détérioration de la situation sécuritaire et des violences faites aux femmes.

¹⁴ Témoignages recueillis lors des consultations organisées par ONU femmes avec les femmes candidates non élues à Kinshasa, au Haut Katanga et au Kasai Oriental et Central.

¹⁵ Démission déposée le 28 décembre 2022 (voir

<https://www.digitalcongo.net/article/63ad7f24b089de98841a2f08/> et <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221229-rdc-trois-ministres-quittent-le-gouvernement-apr%C3%AAs-la-candidature-de-katumbi>

candidats¹⁶, font l'objet d'une vive préoccupation pour les autorités congolaises et la communauté internationale. Massivement relayés à travers les réseaux sociaux, ces discours de haine, et des messages appelant à la violence et à l'exclusion pourraient provoquer une « crise majeure » lors des élections et raviver des tensions communautaires pouvant potentiellement engendrer des violences – notamment dans les zones identifiées par le projet qui constituent déjà un foyer de tensions.

- **Les jeunes, en tant qu'une force de mobilisation importante**, sont en effet, les premiers utilisateurs des réseaux sociaux – soit pour matérialiser un projet entrepreneurial, soit pour étendre leur créativité, soit pour s'organiser autour de nobles causes, soit pour exprimer des frustrations méprisées sur la scène publique – et les principales cibles de politiciens avisés – et demandeurs d'opportunités socio-économiques inexistantes, les rendant ainsi particulièrement vulnérables face à l'instrumentalisation et à la manipulation des foules¹⁷. Ils constituent ainsi, des canaux de diffusion de discours et de messages, de paix ou de haine, selon les accès qui leurs sont accordés. Il sera question de les sensibiliser, renforcer leur capacité et les outiller à fédérer leur force et atouts pour la promotion de la paix et pour saisir les opportunités qui leur sont offertes afin de surmonter leurs problèmes et réfléchir sur les solutions pouvant les résoudre. Ainsi le projet impliquera les leaders jeunes universitaires et ceux des institutions techniques pour canaliser ces actions à travers les forums à implémenter dans les provinces cibles.
- **Une exploitation politique de la misère sociale.** Il existe un lien évident entre conflits violents et faiblesse du développement humain ; de fortes inégalités dans la répartition des richesses, dans le partage du pouvoir ou l'accès aux avantages sociaux exposent davantage les sociétés à la violence. Or la RDC est caractérisée par une paupérisation massive dans plusieurs villes et une croissance importante de la criminalité urbaine qui alimentent des formes de mercenariat politique. De nombreux citoyens désabusés par un système qui les exclut se tournent alors vers d'autres formes de régulation sociale, à l'image des Kuluna¹⁸ réputés pour leur propension à la violence et utilisés par les partis politiques de tous bords, pour par exemple, intimider leurs opposants, perturber les rassemblements publics. Dans l'ensemble, l'on observe une tendance à la mise en place au sein des partis politiques, des groupes de jeunes engagés dans la sécurisation des activités politiques. Par ailleurs, la situation actuelle de la province du Kasai Central est marquée par des conflits de succession de pouvoirs traditionnels et fonciers alimentés pour la plupart par les hommes politiques. Il y a donc un risque de voir ces conflits s'intensifier lors des campagnes électorales de 2023.
- **Le faible niveau de confiance dans le processus électoral :** L'analyse des violences électorales de 2011 et de 2018 démontre que ce sont majoritairement les tentatives de fraudes et de la vigilance mal canalisée qui en étaient la cause. L'absence de confiance dans la CENI, et plus largement dans l'administration électorale, les appels répétés des partis politiques à la vigilance et l'instantanéité des informations ou des rumeurs

¹⁶ Déclarations de certains groupes socio-politiques

(<https://www.radiookapi.net/2022/12/19/actualite/revue-de-presse/congo-nouveau-moise-katumbi-la-candidature-qui-secoue-les>; <https://acturdc.com/rdc-la-candidature-de-moise-katumbi-provoque-la-panique-au-sein-de-ludps/>)

¹⁷ Les jeunes sont peu représentés dans les institutions de gouvernance alors qu'ils représentent environ 60% de la population et ont été à l'avant-garde de la mobilisation politique en amont des élections de 2018.

¹⁸ Employé pour la première fois dans les années 1990, pour désigner les jeunes issus de milieux urbains du sud-ouest de la RDC entrant illégalement en Angola par le nord à la recherche de diamants, ce terme est devenu un moyen générique de parler des criminels depuis le début des années 2000.

transmises par SMS ¹⁹ ou via les réseaux sociaux, produisent un mélange particulièrement favorable au déclenchement de la violence et à sa propagation, notamment le jour du scrutin.

- **La recrudescence des violations des droits humains** représente également une source potentielle de déclenchement de la violence avant, pendant et après les élections : l'usage disproportionné de la force sur des manifestants, les intimidations, les attaques des groupes armés, les pillages, les coupures de moyens de communications (internet) et les entraves à la liberté d'expression et au droit à l'information, ont été déplorés en RDC sur toute l'étendue du territoire national lors du précédent cycle électoral²⁰. Rien n'indique que ces tendances seront revues à la baisse d'autant que l'on a par le passé, noté une corrélation entre l'intensification des activités politiques et la multiplication des atteintes aux droits humains.
- **Le rôle des élites politiques comme entrepreneurs de violences.** De nombreuses élites ont été, à un moment au cours de leur carrière, impliquées directement ou indirectement dans des violences électorales d'intensité diverse. Usant du recours à la force pour gérer leurs conflits, un leadership de type conflictuel particulièrement résilient est visible à travers des tentatives de musèlement de certains courants politiques, , l'emploi des forces de l'ordre pour des objectifs partisans, l'utilisation des médias publics et le contrôle de l'administration électorale, des dynamiques de mobilisation partisans autour d'une « culture du combat », l'utilisation de jeunes déclassés pour intimider les adversaires ou perturber les rassemblements publics, l'entretien ou l'instrumentalisation des conflits communautaires sont autant de facteurs qui contribuent à accroître les risques de violence.
- **Le retour du facteur ethnique/communautaire générateur de violences.** En 2006 et en 2011, les élections n'avaient pas donné lieu à des affrontements intercommunautaires de grande ampleur, malgré l'existence de terrains propices à ce type de violences, notamment au Katanga, au Kasai, en Ituri, dans les Kivu, voire à Kinshasa et ce, malgré la persistance de milices ethniques toujours actives dans ces régions. Néanmoins, au niveau provincial ou local et surtout dans les zones cibles du projet, le repli identitaire, l'appartenance ethnique et la pauvreté restent des paramètres importants quant au choix des électeurs congolais. En effet, les élections à la députation nationale ou provinciale restent fortement centrées sur des personnalités locales capables de mobiliser leurs communautés. De ce point de vue, les élections, notamment législatives et locales, demeurent des événements à haut risque de violence justifiant des mesures d'alerte et de prévention.

¹⁹ *Short Message Service.*

²⁰ Pendant la campagne électorale, au cours des opérations de vote et après les élections de 2018, le BCNUDH a documenté les exécutions extrajudiciaires et sommaires de 29 personnes (20 hommes, cinq femmes, quatre enfants), les arrestations arbitraires d'au moins 490 personnes (408 hommes, 21 femmes et 61 enfants) et au moins 2 cas de menaces de mort par le fait des forces de défense et de sécurité. Au moins 50 incidents violents opposants les partisans des candidats ont également été comptabilisés, de même qu'au moins 32 autres violations des droits civils et politiques comme les interdictions de manifestations et réunions pacifiques. Les groupes armés ont, quant à eux, été responsables de 17 atteintes liées aux élections, principalement des menaces de morts et enlèvements de candidats. Par ailleurs, les analyses mensuelles du BNCUDH montrent que les périodes à activité électorale et politique (manifestations, meetings, contestations politiques) connaissent une augmentation des violations des droits de l'homme. Cf. <https://monusco.unmissions.org/rapport-sur-la-situation-des-droits-de-l%E2%80%99homme-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo-avant-pendant-et>; <https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/report-situation-human-rights-democratic-republic-congo-during-and-after>

Le rapport de la Mission Symocel sur l'organisation des scrutins de 2018 donne de façon détaillée les principaux incidents ainsi que les principales zones affectées, dont les provinces du Haut-Katanga, Lualaba et Kasai-Central²¹.

En outre, les disparités économiques criantes entre les provinces, le déficit démocratique et l'absence combinée de l'autorité de l'Etat et des services sociaux de base engendrent un exode rural massif vers les centres urbains plus nantis et un repli identitaire, ou communautariste, dans les régions de destination.

Analyse des risques de violence communautaire liée aux élections dans les 3 provinces cibles

En dehors de l'antagonisme entre populations Bantous et Pygmées à l'Est, entre Hema et Lendu en Ituri, du conflit entre les Nande et les Hutus au Nord-Kivu, ce sont surtout les risques d'affrontement entre les kasaiens et les Katangais dans les provinces de l'ex-Katanga, d'une part, le ressentiment anti-kasaien et la montée de l'intolérance contre toute forme d'opposition au Kasai, d'autre part, qui sont les principaux facteurs de tension, animés par le pouvoir central ou par des « politiciens entrepreneurs »²² locaux au gré de leurs intérêts, auxquels ce projet entend s'attaquer. Leur rôle ne doit pas être exagéré. Il serait simpliste de justifier tout événement violent en RDC par la division tribale des sociétés locales et par l'antagonisme qui anime les différentes communautés. Inversement, il serait naïf de nier le phénomène ou de le relativiser en arguant que les causes profondes des conflits ou des crises qui affectent le pays sont à rechercher dans les rivalités économiques ou la compétition pour le leadership. Une analyse factuelle des dynamiques de conflits qui ont traversé la société congolaise au cours de son histoire récente oblige à retenir plusieurs épisodes de violences inter-ethniques, qui ont laissé de profondes traces dans la mémoire collective. Ces événements douloureux pourraient, aujourd'hui, refaire surface ou se reproduire et constituent donc, un risque important, à l'approche des élections de décembre 2023.

Kasai-Central

L'espace Kasai, jadis bastion de l'opposition au pouvoir central de Kinshasa depuis 1982 jusqu'en 2018, demeure encore à ce jour le fief de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), parti actuellement au pouvoir. L'activisme politique marqué par une tradition de culture de l'opposition radicale aux divers gouvernements qui se sont succédé est souvent considéré comme la principale cause de l'inattention des gouvernants vis-à-vis de la province qui continue de faire face à un manque criard d'infrastructures de base et d'enregistrer des taux de pauvreté, de malnutrition, de chômage des jeunes et de déperdition scolaire les plus élevés dans le pays. Ce qui constituent les principaux facteurs à la base de déplacements massifs de la population vers Kinshasa et le Katanga. Dans le Kasai-Central, les conditions des femmes et des jeunes filles sont particulièrement préoccupantes et sont marquées par l'accès limité des filles à l'école, un taux élevé de mariages et de grossesses précoces et une marginalisation des femmes, notamment dans les sphères politiques de prise de décision, laissant libre cours à des menaces et des violences de toute sorte contre les femmes candidates, militantes et électrices.

²¹Rapport_de_la_mission_dobservation_electorale_de_lunion_africaine_pour_les_elections_generales_du_30_d
ecembre_2018_en_republique_democratique_du_congo.pdf

²² Jean-François Médard, « Le « Big man » en Afrique : Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, vol. 42, 1992, Paris, pp. 167-192.

L'espace Kasai dans son ensemble, connaît à l'instar du Katanga, une certaine intolérance politique. En effet, l'alternance politique de 2019 au sommet de l'Etat a renforcé l'ancrage politique du parti au pouvoir dans le Kasai. Ce qui pourrait limiter l'accès de cette zone aux autres courants politiques. Ce qui se traduit souvent par une forme d'intolérance politique. Dans l'espace Kasai, les signaux de futures violences potentielles sont perceptibles à l'occasion des prochaines élections et les risques d'affrontements dans les rues des grandes villes entre les partisans des groupements politiques qui se structurent autour des principaux rivaux politiques ne sont pas à écarter dans la mesure où les efforts pour les mitiger ne seraient pas entrepris.

A la lumière de ces tendances intransigeantes, la sensibilisation de la population ayant des opinions et des choix politiques divergents s'avère un impératif dans le cadre de ce projet.

Un focus sera porté sur les jeunes des réseaux et organisations de la société civile actifs dans la promotion d'une culture de paix qui, au-delà de recenser divers cas de violences et conflits provenant de sources d'information parfois douteuses – médias en ligne et hors ligne suivant leur propre ligne éditoriale –, se mobilisent et proposent des initiatives visant à l'accroissement de la participation de la jeunesse dans les processus de prévention des conflits. Faute de moyens et de capacités, ces actions n'ont, pour la plupart, qu'un impact limité. En effet, le manque d'inclusion de ces jeunes à et d'accès aux informations sur les instances décisionnelles et opérationnelles relatives à la chose publique, notamment aux élections, est une opportunité de renverser la tendance dans cette partie du pays et de considérer la jeunesse comme un partenaire à privilégier de manière systématique.

Aussi, les femmes, souvent victimes des tensions et conflits de nature électorale, parfois instrumentalisées par leurs communautés qui sont elles-mêmes manipulées par certains partis et acteurs politiques, et rarement considérées pour la participation aux prises de décision se rapportant aux affaires publiques, et plus particulièrement au processus électoral, constituent une valeur ajoutée. De ce fait, les réseaux et organisations de la société civile de femmes nécessitent un accompagnement inspiré de ces constats.

Ainsi, pour les raisons susmentionnées, l'ensemble de ces groupes se retrouvent souvent stigmatisés et marginalisés lors des élections, malgré la disposition de certains à jouir de leur droit de participer au processus électoral et à promouvoir la paix. Les médias communautaires et le journalisme *YouTube* remarquablement à la solde des groupes et des concurrents politiques véhiculent des messages d'intolérance qui entravent la bonne marche de la démocratie. Les partis politiques disposent tous de ce qu'ils appellent " des armées numériques " qui leur servent des canaux de diffusion des communications et des messages partisans et porteurs des germes de discours de haine et de la désinformation. Ces armées numériques opèrent aussi bien dans le pays et à l'étranger principalement sur la plate-forme YouTube. Le PREVEL procédera à leur identification et localisation afin de mener un monitoring de leurs contenus en période électorale et les inclure dans les mécanismes de régulation, de Corégulation et d'auto-régulation qui vont être établis.

Haut-Katanga et Lualaba

L'antagonisme entre kasaiens et katangais plonge ses racines dans la période coloniale. A la faveur du développement de l'économie minière aux lendemains de la première guerre mondiale, la recherche de main d'œuvre a entraîné le déplacement massif des populations du Kasai vers le Haut Katanga. Au moment de l'indépendance, cette immigration kasaienne a profondément modifié le paysage humain de la province minière : en 1960, l'on note en effet,

une population assez nombreuse à Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kipushi ainsi que dans les mines et les usines. Les Congolais d'origine kasaïenne sont omniprésents et accèdent au pouvoir économique, notamment dans l'entreprise symbole du Katanga, la Gécamines. Cette situation finit par susciter des réactions hostiles de la part des Katangais « originaires » qui s'estiment de plus en plus marginalisés dans leur propre province et dénoncent comme « étrangers » et indésirables tous les Kasaïens, qu'ils soient d'ethnie Luba, mais aussi Songye ou Tetela.

Cet antagonisme qui s'est enraciné au fil du temps répond autant à une dialectique de confrontation entre « autochtones » et « étrangers » qu'à celle d'une véritable rivalité entre ethnies. Dans la rhétorique de haine qui se répand, les deux concepts de kasaïen et de Luba, l'un territorial et l'autre ethnique, se chevauchent sans jamais se confondre totalement, et quand s'exprime la rancœur vis-à-vis des kasaïens, que l'on accuse d'être venu au Katanga pour accaparer des richesses de la province, c'est le plus souvent sous la forme d'un rejet de l'étranger et non pas du Luba²³.

Depuis les élections de 2018, le conflit entre Katangais et Kasaïens a ressurgi et a réapparu, notamment sur les réseaux sociaux mais de manière assez soutenue pour susciter l'inquiétude. La persistance de cette tension trouve son explication dans plusieurs facteurs de nature très différente qui relèvent autant de la croyance populaire que de l'analyse socio-politique.

Des signaux d'alerte de cet antagonisme sont lancés à travers les rivalités qui s'observent actuellement entre le parti au pouvoir et quelques formations politiques de l'opposition dont les leaders sont originaires du Katanga²⁴. L'alternance politique intervenue en janvier 2019a créé une dynamique nouvelle aggravant ces tensions anciennes. Parmi les griefs des katangais à l'égard des originaires du Grand Kasaï installé dans le Grand Katanga figure en bonne place le « triomphalisme »²⁵. D'où l'organisation de la conférence interprovinciale Grand-Katanga et Grand-Kasaï en avril 2022, qui a fait intervenir divers structures cibles devant les membres du bureau de la conférence, composé des gouverneurs des deux espaces. Parmi ces groupes, la jeunesse katangaise et kasaïenne s'est exprimée sur l'exode rural et le développement des provinces pour consolider la paix entre les communautés, affirmant être disposée à effectuer les réajustements nécessaires pour vivre en en harmonie.

S'agissant de l'antagonisme politique, il y a également lieu de mettre en exergue l'autre argument utilisé par les populations katangaises relativement à leur représentation dans le parlement national et provincial. L'opinion qui est derrière ce ressentiment pense que l'afflux des leaders politiques et populations du Kasaï au Katanga risque de créer une surreprésentation des députés d'origine kasaïenne sur la liste des élus du Katanga tant au niveau du parlement national que provincial.

Les antagonismes politiques entre Kasaïens et Katangais, ont aujourd'hui envahi les réseaux

²³ Après deux années de troubles, le bilan humain, matériel et économique est catastrophique. Entre 600 et 800 000 Kasaïens ont été contraints de quitter la province dans des conditions inhumaines, plus de 400 000 d'entre eux sont retournés au Kasaï-Oriental. Dans le même temps, le Katanga aurait perdu environ 14 % de sa population et une grande partie de ses cadres et de ses médecins. À elle seule la ville de Kolwezi aurait perdu 70 000 habitants. Voir PNUD, Cartographie des risques de conflits avant, pendant et après les élections de 2023, juin 2022

²⁴ [Affrontements entre les jeunes de l'UDPS et UNAFEC à Lubumbashi : Le bilan officiel fait état de 2 morts et 3 blessés — Mboté](#)

²⁵ Rapport général de la conférence interprovinciale Grand-Katanga, Grand-Kasaï sur l'exode rural et le développement des provinces, avril 2022, p. 14.

sociaux, les radios locales, les tracts et une partie de la presse écrite nationale. Le BCNUDH²⁶, s'est inquiété d'une libération générale de la parole xénophobe dans le pays. Malgré quelques condamnations en justice²⁷, les responsables de ces discours de haine ne sont pas systématiquement poursuivis.

Les divers acteurs et leur rôle par rapport aux risques de conflits et à leur mitigation

N°	Acteurs/parties prenantes	Rôle actuel et/ou potentiel par rapport au(x) risque(s) de conflit(s)	Rôle actuel et/ou potentiel sur la mitigation du/de ces risque(s)
1	Autorités provinciales (gouverneurs et gouvernements provinciaux)	En tant que principaux responsables de la gestion quotidienne de la chose publique dans leur province respective, les autorités provinciales mettent en œuvre les politiques de protection des personnes, y compris des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, et des populations pygmées, et de leurs droits. Dans le cas où ces autorités n'ont pas les capacités ou les moyens de remplir leur mandat, celles-ci manquent de redevabilité vis-à-vis des populations qu'elles servent et prennent ainsi le risque de les exclure et de les voir se soulever.	Si compétentes, les autorités provinciales exercent une influence et détiennent un rôle à jouer vis-à-vis de la condition des populations qu'elles gouvernent, notamment des femmes. Ces autorités ont pour mandat de mettre en exécution les politiques locales adoptées par le gouvernement central. Leurs représentants au niveau provincial constituent un canal privilégié pour le plaidoyer des différentes questions relatives à la prévention des violences liées aux élections, et plus particulièrement celles basées sur le genre. En acquérant les outils et les connaissances nécessaires à la prévention, la médiation, et la mitigation des conflits, notamment par un bon fonctionnement du comité provincial de coordination de la réponse, ces autorités provinciales seront en mesure d'atténuer, voire effacer, les risques de soulèvement dans leur province respective.
2	CENI	Les secrétariats provinciaux de la CENI étant en charge de l'organisation et de la gestion du processus électoral dans leur zone assignée, ceux-ci ont ainsi la charge de mener des processus inclusifs de : démarcation des circonscriptions en vue des élections locales, d'enrôlement des électeurs, de cartographie électorale, d'inscription des candidats, de campagne électorale, des opérations de vote, des opérations d'établissement des résultats et d'annonce des résultats provisoires, de gestion des contentieux et de proclamation des résultats définitifs. Chaque phase susmentionnée correspond à un risque anticipé (voir cartographie sur la gestion des risques, p. 49). Ainsi, le taux d'efforts d'inclusivité et de communication fournis par la CENI, à travers ces secrétariats provinciaux, déterminera le niveau et les formes de contestation.	Les interventions en cours de mise en œuvre et/ou d'organisation par la CENI au niveau provincial intègrent l'importance d'une stratégie de communication solide et prennent en considération la participation de tous les électeurs, candidats et agents électoraux, y inclus les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les jeunes, les déplacés internes et les populations pygmées, afin qu'un consensus caractérise le processus électoral et renforce la confiance vis-à-vis de la CENI. Un niveau et un taux d'efforts élevé dans l'élaboration et la mise en application de ladite stratégie de communication et dans la création d'opportunités de partage d'expériences et de recommandations des parties prenantes de la part de la CENI conduira à une réduction des tensions politiques et intercommunautaires, et des risques d'appels à manifester, d'attaques, d'affrontements et/ou de boycott dans les provinces cibles.
3	Forces de sécurité (Police Nationale Congolaise)	La PNC a la charge de la sécurisation des élections et est responsable de la gestion des foules et de la	Dans le cadre de ce projet, la PNC aura la responsabilité d'utiliser les techniques et les

²⁶ Se reporter à : BCNUDH, *Rapport sur les discours et messages incitatifs à la haine en République démocratique du Congo*, mars 2021, Kinshasa.

²⁷ Le pasteur Ngoy Mulunda, ancien président de la CENI, a été condamné, en janvier 2021, à trois ans de prison ferme pour « incitation à la haine tribale, propagation de faux bruits et atteinte à la sûreté intérieure de l'État ».

		protection des civils dans leur zone assignée. Tant au niveau national que provincial, un manque d'appréhension et d'assimilation des techniques et des mécanismes de suivi, de prévention et de gestion des conflits spécifiquement liés aux élections, y compris sensibles au genre, pourrait engendrer un certain niveau de négligence. Cette négligence pourrait se traduire par une coordination inefficace des services de police et, par extension, de l'ingérence en réponse à l'exacerbation d'attaques et d'actes d'intimidation ciblés ou à des affrontements entre groupes rivaux.	mécanismes spécifiques à la prévention de conflits liés aux élections, en plus des techniques d'enquête, de réponse et de patrouille ordinaires. La bonne compréhension et utilisation de ces techniques et mécanismes permettra la prévention et/ou mitigation des risques précédemment mentionnés.
4	<i>Confessions religieuses (CENCO, ECC)</i>	Les confessions religieuses, notamment à travers leur commission d'intégrité et médiation électorale (CIME), ont traditionnellement la charge de lancer des appels à la paix, à la cohésion sociale, au calme et à la non-violence. Le manque d'implication, d'inclusivité et de visibilité des confessions religieuses quant au processus électoral peut accroître les tensions et les risques de diverses formes de violence (psychologiques, physiques).	Porteuses de messages de paix et distinctes des entités politiques et/ou politisées, les confessions religieuses auront la responsabilité de faciliter les espaces de concertation intercommunautaire et interprovinciale en présentiel, et d'animer certains espaces en ligne, afin de promouvoir la cohésion intercommunautaire pour des élections inclusives, crédibles et apaisées.
5	<i>Chefs coutumiers</i>	Les chefs coutumiers sont des médiateurs sociaux et détiennent une autorité morale au sein de leurs communautés, ils ont ainsi la charge de régler les conflits coutumiers qui surgissent entre différents groupes communautaires de leur entité respective. En cas de négligence, certains conflits intercommunautaires non-réglés, auxquels viendrait s'ajouter de la discorde partisane, peuvent mener à plusieurs formes de violences.	En exerçant une influence sur la gestion de la terre coutumière, où ils ont un plein droit de vente en fonction des redevances coutumières, ils influencent également sur la mise en application des droits des femmes et des enfants. A côté de cela, ils exercent un certain niveau d'influence sur la jeunesse dans certaines zones rurales. Les chefs coutumiers, du fait de leur influence au sein de leurs communautés, sont des vecteurs de confiance pouvant assurer l'application des diverses techniques de suivi, de prévention, et de gestion des conflits et promouvoir l'utilisation de certains mécanismes innovants et atténuer le scepticisme qui accompagne souvent les nouveautés.
6	<i>Organisations ou réseaux de femmes</i>	Les organisations et réseaux de femmes en politique soutiennent directement les femmes des communautés qu'elles servent, De ce fait, leur exclusion des processus électoraux consisterait en une forme de violence politique, qui pourrait se traduire par un boycott.	Dotées de connaissances sur la/les province(s) concernée(s), d'outils adaptés et de ressources humaines présentes sur place, les organisations féminines ont accès aux zones les plus reculées de ces provinces. Ces structures peuvent jouer un rôle de médiation et de plaidoyer pour l'amélioration de la participation des femmes et leur protection tout au long du processus électoral. Les organisations féminines seront dotées de compétences nécessaires pour s'impliquer dans la collecte, l'analyse et le rapportage des cas de violences. Elles seront aussi impliquées dans les dialogues afin qu'elles jouent leur rôle de médiatrices communautaires.
7	<i>Organisations ou réseaux de jeunes</i>	Les jeunes demandeurs d'opportunités sans réponse, qu'ils soient affiliés à des organisations ou des réseaux, sont plus enclins à suivre certains leaders politiques. Suivant cette logique, les jeunes ont parfois tendance à accompagner les chefs coutumiers qui soutiennent leurs leaders favoris.	Face au manque d'opportunités pour une jeunesse avide de changement et de contribution, il est important de travailler avec cette composante pour qu'elle soit incluse dans le processus de pacification, et de réalisation des élections libres,

		Entraînés par des discours à visée instrumentale, ce sont ces jeunes qui, par débordement des faits, tombent parfois dans des mouvements insurrectionnels.	transparentes, et apaisées. Formée sur les différents types de violences électorales et sur la masculinité positive dans le processus électoral, les jeunes joueront un rôle capital dans leurs communautés et partis politiques.
8	<i>Partis et groupements politiques – dont leadership et militants</i>	Sans cadre de concertation, sans système de coordination et sans code de conduite, les partis politiques peuvent faire preuve de négligence dans la gestion de leur campagne électorale et compromettre l'aspect intègre du processus dans son ensemble, ce qui peut se traduire par des tensions politiques internes, une montée des discours haineux ainsi que de possibles affrontements entre groupements.	Si outillés et en coordination les uns avec les autres, les partis et groupements politiques pourront devenir la scène d'un civisme exemplaire et promouvoir la cohésion politique.
9	<i>Médias (en ligne et hors ligne)</i>	Les médias – chaînes télévisées, radio, Youtube, et journaux – étant le canal le plus accessible au grand public, le contenu qu'ils décident de diffuser détermine l'interprétation des populations et le caractère émotionnel de leur réaction et/ou réponse vis-à-vis des messages émis. En l'absence de médias informés au préalable sur leur rôle et les outils mis à leur disposition pour contribuer à la prévention des conflits, ainsi qu'un accord signé pour garantir leur intégrité, l'environnement médiatique sera plus propice à la propagation de discours de haine et de la désinformation.	Si conscients de leur rôle de messagers de masse et maîtres des outils mis à leur appréciation, les médias en ligne et hors ligne émettront de manière inclusive et pacifique sur la thématique des élections. Le contenu qu'ils proposeront répondra aux besoins informationnels et réflexifs de leur audience cible, à l'échelle nationale, provinciale et locale. Les radios communautaires, en partenariat avec Radio Okapi, aborderont les questions pertinentes servant à faire progresser la pacification de l'environnement électoral dans les communautés en proie à des tensions et affrontements inter- et intra-communautaires relatifs au processus électoral en cours.
10	<i>Organisations spécialisées dans l'assistance électorale et/ou la prévention des conflits (EISA, Youth4Peace, IFES, NDI, FBA)</i>	Etant à la base des mécanismes d'alerte précoce existants qui sont actifs tout au long du processus électoral, les organisations de la société civile spécialisées dans la prévention des conflits doivent être correctement informées sur les enjeux qu'implique le contexte des élections en RDC pour éviter toute confusion terminologique et défaillance technique.	Les organisations spécialisées dans le domaine concerné, une fois mises à niveau et coordonnées, peuvent être une source de d'expertise et de renforcement des capacités pour les acteurs électoraux (agents de la CENI, partis politiques, médiateurs/trices électoraux/ales).
11	<i>Secrétariat Technique National de la 2250 (STN-2250)</i>	En tant qu'entité gouvernementale sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Sociale, le STN-2250 doit être muni des outils et capacités nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan d'Action National 2250 ; notamment, les axes d'intervention 3.1. Participation, 3.3. Prévention, et 3.4. Partenariat, au niveau stratégique et opérationnel, qui concernent directement et indirectement le déroulé du processus électoral et les risques des conflits – ou opportunités de pacification – s'y afférant. Si cette structure n'obtient pas l'expertise, les capacités et les informations dont elle a besoin pour assurer l'application des articles de la Résolution 2250 se rapportant aux violences électorales en RDC, un manque d'appropriation nationale s'en suivra.	Parallèlement au calendrier électoral de la CENI, le STN-2250, à travers la mise en œuvre de son plan d'action annuel, sera d'autant plus engagé vis-à-vis du processus électoral et, si bien accompagné dans ses efforts, sera capable de mobiliser la jeunesse pour une participation positive au processus électoral.

Les provinces de la République Démocratique du Congo



★ : Provinces cibles du projet (de gauche à droite : Kasai-Central, Lualaba, Haut-Katanga)

b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants²⁸, et comment il garantit l'appropriation nationale (1-2 paragraphes). Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Le projet d'appui à la prévention de la violence électorale est une réponse conjointe aux risques de conflits pouvant affecter le bon déroulement du processus électoral de 2023 et 2024 en RDC. Il contribuera aux efforts nationaux visant :

- La promotion du dialogue, l'appel à la non-violence et le recours à la médiation dans les crises ;
- L'instauration de la confiance dans les institutions et d'un climat de sécurité ;
- La contribution à l'information aux électeurs (jeunes et femmes) ;
- Le renforcement de la sécurité des femmes, des personnes vivant avec handicap et des jeunes ;
- L'indépendance et la responsabilité des médias et la mise en place de mécanismes d'alerte et de réponse, y compris au niveau communautaire, face aux incidents potentiels et aux violences.

²⁸ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Le projet s’aligne sur le Programme national stratégique de développement (PNSD) 2019-2023 et la Stratégie nationale de prévention des conflits, de stabilisation et de renforcement de la résilience des communautés de juin 2021 ainsi qu’à la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Par ailleurs, il concourt à l’atteinte des ODD 5 et 16. Il s’aligne également sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024, tel qu’indiqué dans le tableau ci-dessous.

Alignement du projet aux cadres stratégiques nationaux et des Nations Unies	
Cadres stratégiques nationaux	
Programme national stratégique de développement 2019-2023	Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l’autorité de l’État et consolidation de la paix
Stratégie nationale de prévention des conflits, de stabilisation et de renforcement de la résilience des communautés (juin 2021)	Facteur 1 : Les conflits issus du processus électoral non inclusif Jalon 1 : Organiser les élections conformément à la Constitution, au code électoral et au calendrier proposé par la CENI
Cadres stratégiques des Nations Unies	
ODD 16 : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	Cible 16.1 : réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés Cible 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l’ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions).
ODD 5 : Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l’exploitation sexuelle et d’autres types d’exploitation Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
UNSDCF 2020-2024	Axe 1 : « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie » Effet 1.1 : « La prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes » Produit 1 3.2 : « Des élections libres,

	<p>transparentes et démocratiques sont organisées conformément au cadre législatif, à tous les niveaux, et dans un environnement sécurisé ».</p>
<p>Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2000)</p>	<p>2. Engage le Secrétaire général à appliquer son plan d'action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix ;</p> <p>5. Se déclare prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes ;</p> <p>6. Prie le Secrétaire général de communiquer aux États Membres des directives et éléments de formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l'importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix [...] ;</p> <p>8. Demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier : [...] c) D'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire ;</p> <p>10. Demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé ;</p> <p>15. Se déclare disposé à veiller à ce que ses missions tiennent compte de considérations</p>

	<p>de parité entre les sexes ainsi que des droits des femmes, grâce notamment à des consultations avec des groupements locaux et internationaux de femmes ;</p> <p>17. Prie le Secrétaire général d'inclure, le cas échéant, dans les rapports qu'il lui présentera, des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes et aux petites filles.</p>
<p>Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2015)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exhorte les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention, et de règlement des conflits, y compris ceux qui luttent contre l'extrémisme violent, qui peut faire le lit du terrorisme et à envisager s'il y a lieu de mettre en place des mécanismes internes associant véritablement les jeunes aux processus de paix et règlement des différends; 2. Demande à tous les acteurs concernés, y compris lorsqu'ils négocient ou mettent en œuvre des accords de paix, d'y associer les jeunes et de tenir compte de leurs vues selon qu'il convient, sachant que la marginalisation de la jeunesse est préjudiciable à l'établissement de la paix durable dans toutes les sociétés [...]; 7. Demande à toutes les parties à des conflits armés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils, y compris les jeunes, contre toutes les formes de violence sexuelle ou sexiste; 8. Réaffirme que les États doivent respecter et défendre les droits de l'homme de toute personne, y compris les jeunes à l'intérieur de leur territoire et relevant de leur juridiction comme le prescrit le droit international applicable et réaffirme qu'il incombe au premier chef à chaque Etat de protéger sa population contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité;

	<p>10. Exhorte les États Membres à créer un environnement porteur dans lequel les jeunes de tous horizons aient leur place et bénéficient de l'appui nécessaire pour mener des activités de prévention de la violence et favoriser la cohésion sociale;</p> <p>12. Demande instamment aux États Membres d'agir, s'il y a lieu, en faveur d'une éducation pour la paix de qualité, qui donne aux jeunes les moyens de participer de façon constructive à la vie de la société civile et aux activités politiques inclusives;</p> <p>13. Demande à tous les acteurs compétents d'envisager de mettre en place des dispositifs de promotion d'une culture de paix, de la tolérance et du dialogue interculturel et interreligieux, qui font une place aux jeunes et les dissuadent de prendre part à des actes violents, terroristes ou xénophobes, et de pratiquer toute forme de discrimination;</p> <p>14. Exhorte les États Membres à accroître, autant que nécessaire, leur appui politique, financier, technique et logistique, compte tenu des besoins des jeunes et de leur participation aux efforts de paix entrepris dans les situations de conflit et notamment le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Programmes des Nations Unies pour le développement [...] et ONU Femmes [...];</p> <p>16. Engage les États Membres à se rapprocher des communautés locales et des acteurs non gouvernementaux pour arrêter des stratégies de nature à permettre de faire pièce au discours de l'extrémisme violent susceptible d'inciter à des actes terroristes, à s'attaquer aux conditions qui sont le terreau de l'extrémisme violent, qui sont propres à faire le lit du terrorisme, et notamment en responsabilisant les jeunes, les familles, les femmes et les dignitaires du monde de la religion, de la culture et de l'éducation et tous autres groupes concernés de la société civile et à se donner des approches spécialement adaptées pour faire obstacle à tout recrutement dans ce type d'extrémisme violence et promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales;</p> <p>18. Prend acte de sa volonté d'examiner les</p>
--	---

	<p>conséquences que les mesures décidées au titre de l'Article 14 de la Charte des Nations Unies pourraient avoir pour la population, y compris les jeunes, chaque fois qu'il adopte de telles mesures.</p>
<p>Plan de Transition conjoint entre le Gouvernement de la RDC et les Nations Unies (S/2021/807 du 17 septembre 2021)</p>	<p><u>Jalon 15</u> : Organisation d'élections crédibles, transparentes, inclusives et pacifiques tenues dans les délais constitutionnels</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Les acteurs politiques s'abstiennent de tout recours à la violence armée liée à la contestation des élections</p>
<p>La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.</p>	<p>Elle vise à mettre à profit la dynamique de dialogue qui existe actuellement et le renforcement de la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs, et Constitue un cadre général permettant à l'Organisation des Nations Unies de continuer de promouvoir l'application intégrale de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.</p> <p>Dix priorités sont énoncées dans la Stratégie ; elles s'articulent autour des trois piliers que sont : a) la paix, la sécurité et la justice ; b) le développement durable et la prospérité partagée ; c) la résilience face aux problèmes anciens et nouveaux. Ces priorités orienteront l'action des Nations Unies dans la région, en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'étude conjointe des Nations Unies et de la Banque mondiale sur la prévention intitulée « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict » (Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents), tout en contribuant à différentes interventions prioritaires directes et ciblées qui seront menées au cours des trois prochaines années.</p> <p>La Stratégie a été élaborée sur la base de consultations approfondies tenues avec divers interlocuteurs, notamment des représentants des pays signataires et des garants de l'Accord-cadre, des organisations régionales, des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations de la société civile, des organisations de femmes, d'anciens hauts</p>

	fonctionnaires de l'ONU et de l'Union africaine, et des experts de différents horizons.
--	---

La mise en œuvre du projet se fera sous la tutelle gouvernementale du ministère de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières en coordination avec la Commission électorale nationale indépendante et les autres parties prenantes au processus électoral qui seront responsables de la mise en œuvre des activités (organisations féminines et de jeunes cibles, médias cibles). Un encrage au niveau provincial dans les trois provinces se fera à travers la représentation provinciale de la CENI et la mise en place de « Situation room » ou « Maison de veille » comprenant le représentant de la CENI, du CSAC, de la police, des femmes et jeunes

Les bénéficiaires seront directement impliqués dans l'organisation des activités afin d'assurer une appropriation locale des outils, services et réalisations du projet. L'ensemble des acteurs impliqués est appelé à développer des connections entre eux afin de perpétuer les actions sur le long terme. De même, certains d'entre eux continueront à bénéficier d'un certain soutien à travers la mise en œuvre d'autres projets du PNUD, de l'ONU FEMMES et de l'UNESCO.

De manière plus concrète, l'appropriation et la pérennité des résultats acquis du projet reposent sur :

1. L'implication des services techniques de l'État et des acteurs nationaux tout au long du processus, en particulier dans la mise en œuvre avec pour objectifs (i) le renforcement de leurs capacités opérationnelles (ii) la connaissance suffisante des activités initiées par le projet pour leur permettre d'être capables de prendre la relève à la fin du projet ;
2. L'appropriation des résultats du projet par les services techniques, les acteurs nationaux et les communautés tout au long de l'exécution car ces derniers seront parties prenantes à toutes les étapes de la conception, mise en œuvre et suivi ;
3. La prise en compte permanente de l'aspect participatif ainsi que l'analyse des défis de durabilité de manière concertée, de la conception à l'évaluation des résultats en passant par l'exécution.

Ainsi, dans une perspective d'appropriation et de pérennisation des interventions du projet et des résultats par les acteurs nationaux, il est particulièrement important d'assurer une communication permanente avec toutes les parties prenantes du projet. Il s'agit tout d'abord de présenter et d'expliquer le projet, sa stratégie, ses interventions et les objectifs poursuivis aux autorités, aux communautés et à l'ensemble des populations afin de garantir leur adhésion.

- c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

Le projet fait partie intégrante du projet d'appui au cycle électoral (PACE) 2022-2024 qui entend contribuer à rendre le processus électoral transparent, inclusif et apaisé en soutenant les institutions en charge de la gestion des élections, de l'arbitrage des conflits et de la sécurité du

processus électoral tout en renforçant l'inclusion et la participation et en réduisant les risques de violence.

Le projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE) comprend 3 domaines prioritaires à implémenter à une échelle nationale ; notamment, la capacité institutionnelle et la transparence en tant que domaine prioritaire 1, la représentation, la participation politique et l'inclusion en tant que domaine prioritaire 2, et la résolution des conflits, la médiation électorale et le leadership responsable en tant que domaine prioritaire 3.

Les interventions prévues dans le cadre du PREVEL portent sur la composante 3 du PACE : « Prévention & Résolution des conflits, médiation électorale et Leadership responsable » laquelle composante comprend 2 grands résultats (déclinés en plusieurs activités) que sont :

Résultat I. Les mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide sont renforcés pour minimiser la violence électorale à travers les activités ci-après :

Activité 1 : Renforcer le système d'alerte précoce existant et établir une cellule de veille (situation-room) électorale.

Activité 2 : Assurer la formation et le suivi des médias par les OSC pour une action précoce du CSAC.

Activité 3 : S'attaquer à la désinformation et aux discours de haine.

Résultat II. Un leadership responsable est promu et soutenu tout au long du processus électoral à travers 3 activités :

Activité 1 : Soutien aux bons offices de la RSSG par le biais de plaidoiries auprès des différents acteurs politiques avec un accent sur la nécessité de respecter le code de conduite des partis politiques.

Activité 2 : Faciliter des engagements volontaires des leaders des partis politiques et autres acteurs politiques et sociaux qui sont identifiés ayant des rôles clés, à travers des discussions et des ateliers.

Activité 3 : Soutenir des débats télévisés présidentiels thématiques, la diffusion des manifestes des candidats et encourager à la participation.

Les interventions du PACE étant à l'échelle centrale voire nationale, le budget de USD 2,270,500.00 consacré à cette composante est destiné aux activités identifiées au niveau central et ne prend pas en compte les activités spécifiques contenus dans PREVEL. Les interventions prévues dans le cadre de PREVEL seront mises en œuvre à échelle provinciale et locale. Le PREVEL vient donc contribuer de manière complémentaire et spécifique au déploiement de la composante 3 du PACE en tenant compte des spécificités des 3 provinces cibles localisées dans la zone sud (Haut-Katanga, Lualaba et Kasai-Central) et considérées comme étant à haut risque.

Tout en contribuant au Résultat 3 du PACE, il convient d'indiquer que la contribution du PREVEL ne constituera ni un doublon ni une duplication. D'une part, les zones concernées par le PREVEL ne sont pas spécifiquement reprises dans le PACE. D'autre part, les activités déclinées dans le PREVEL s'appliquent à un contexte de tensions bien spécifiques – inter- et intra-communautaires –, tandis que celles prévues dans le PACE répondent à des dynamiques d'ensemble. Enfin, les acteurs partenaires impliqués dans le PACE et dans le PREVEL sont

distincts par leurs champs d'action, qui correspondent à différentes échelles d'implantation – nationale, provinciale et locale. En d'autres termes, la spécificité des zones choisies dans la PREVEL commande une spécialisation des activités et un élargissement des réseaux d'acteurs concernés.

Comme démontré, le PREVEL participe donc à l'atteinte des objectifs du domaine prioritaire 3 du PACE avec un ciblage géographique et des bénéficiaires particuliers.

L'alignement du projet PREVEL au PACE est conforme aux recommandations de la Mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) des Nations Unies de mars et avril 2022 qui avait demandé de faire jouer activement le mandat des bons offices de la RSSG pour encourager et faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux, notamment sur les questions épineuses autour du processus électoral, afin de contribuer à vider les questions qui constituent des sujets de tension, et créer des conditions propices pour la tenue d'élections apaisées, inclusives, crédibles et transparentes, dans les délais constitutionnels. Par ailleurs, la NAM avait recommandé au Système des Nations Unies de fournir une assistance technique électorale à la RDC par le biais d'un projet intégré coordonné par le PNUD, comprenant plusieurs composantes adaptées aux besoins exprimés par les acteurs congolais. Il est important de noter que ces composantes font la mention des questions de prévention et de lutte contre les violences électorales, le renforcement du rôle de la société civile, dont les organisations de femmes et de jeunes, mais à échelle nationale. Parmi ces composantes, il y'a l'« **appui à l'administration électorale et autres parties prenantes pour la formation et la mise en place des mécanismes d'alerte précoce et de réponses rapides aux risques de violence et de conflits liés aux élections, en particulier dans le cadre du Groupe de coordination de la sécurité et les organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines et des jeunes**²⁹. Bien que le rapport de la NAM ait émis des recommandations à la suite de l'examen d'un contexte national, cet alignement vertical au PACE devrait faciliter la mutualisation de moyens et contribuer à maximiser les chances d'obtenir des élections apaisées, démocratiques et inclusives en RDC.

Des synergies seront développées avec le programme police dans l'amélioration des connaissances et des pratiques de la Police nationale congolaise (PNC) sur la sécurisation des élections avant, pendant et après le scrutin, le renforcement des capacités du Groupe technique pour la sécurisation des élections et l'accroissement des capacités d'enquêtes sur les violences et incidents électoraux.

En effet, des irrégularités et des violences annihileraient les efforts de stabilisation et les gains acquis à ce jour en matière de pacification et de protection des civils. Ainsi, des synergies étroites seront développées avec des sections substantives de la MONUSCO impliquées dans la prévention de la violence électorale : la division des affaires politiques, la division de l'information publique, la section genre et le centre conjoint d'analyse (JMAC), en plus du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH). Concernant ce dernier, il est intéressant pour la collaboration, de préciser que le BCNUDH a maintenu un bureau au Haut-Katanga et couvre toutes les provinces de la région du Katanga, sauf le Tanganyika. La

²⁹ Voir NAM "It will also empower community policing and support youth and women engagement on topics of non-violence, peace, and political leadership. It will also enhance police preparedness to prevent and/or mitigate violence against persons living with disabilities throughout the electoral process."

Division des affaires politiques de la MONUSCO dispose également d'une présence dans les zones d'intervention (Kananga & Lubumbashi)

En dehors du PACE, il convient de souligner le fait que le projet PREVEL contribuera de façon significative à consolider les résultats des projets ci-dessous indiqués, à les multiplier ou les dupliquer dans les zones choisies et à les pérenniser. Ainsi, en alignement avec la stratégie et le plan d'action du Secrétariat Général de l'ONU sur le discours de haine, l'UNESCO est l'organisation qui assure le lead des interventions s'y afférant.

L'UNESCO continue de mettre en place des mécanismes de suivi robustes et d'encourager les États membres à consacrer des ressources suffisantes à la mise en œuvre de leurs propres décisions.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet d'appui au cycle électoral (PACE) 2023 – 2024 (PNUD)	Multi bailleurs USD 21 051 813	Assistance électorale	La proposition actuelle est une composante du PACE. Domaine prioritaire 3 : Résolution des conflits, médiation électorale et leadership responsable. Contrairement au PACE, qui a une couverture nationale, le projet PREVEL entend contribuer à la composante 3 dans les provinces ciblées (Haut-Katanga, Lualaba et Kasai-Central) uniquement, avec une attention particulière sur les risques de conflits électoraux liés aux tensions inter- et intracommunautaires et à la montée des discours de haine spécifiques aux communautés cibles. De plus, les mécanismes d'alerte mis en place dans les

			trois provinces développeront des synergies avec la maison de veille qui sera mise en place au niveau de Kinshasa par le PACE. Ce qui permettra de remonter les informations collectées dans les provinces au niveau national pour des réponses appropriées au cas des violences signalées
Projet conjoint d'appui à la réforme de la police 2022 – 2025 (PNUD)	Multi-bailleur USD 73 372 291. 29	Appui à la réforme de la police	Complémentaire car il prend en charge le renforcement de la police y inclus le plan de sécurisation des élections et le renforcement des capacités des forces de sécurité.
Renforcer le leadership des femmes et des filles pour la paix au Kasai et Kasai Central 2022 –2024 (ONU Femmes Interpeace)	PBF USD 2 000 000	Ce projet contribue au renforcement des Groupes de Dialogue Permanent, des Réseaux des médiateurs locaux et de la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation sur la prise en compte du genre.	Le présent projet est complémentaire dans la mesure où les mécanismes renforcés en prise en compte du genre, peuvent servir dans le présent projet comme acteurs clés dans la prévention des violences électorales.
Promoting the Women, Peace and Security agenda in DRC 2022 –2023 (ONU Femmes)	Norvège USD 500 000	L'objectif global du projet est d'augmenter la participation active des femmes et des filles dans la construction de la paix et la prévention des conflits en RD Congo. Le principal résultat attendu est une action mieux coordonnée et plus efficace du mouvement des femmes dans les quatre domaines clés de	Il y a une complémentarité avec le présent projet qui consiste à assurer une participation accrue des femmes dans le processus politique

		l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité : (1) participation, (2) prévention, (3) protection et (4) rétablissement.	
Projet conjoint d'atténuation des risques de déferlement de la désinformation et du discours de haine 2021-2022 (UNESCO)	Multi-bailleur (UNESCO, UNOCA, BCNUDH) USD 101 000	Appui à la prévention du discours de haine et de la désinformation	Ce projet est complémentaire. Il permettra la régulation et l'autorégulation de l'information et de la communication politique en période électorale par le renforcement des capacités des journalistes et des acteurs politiques.
Promotion de la liberté de la presse face aux impératifs du maintien de l'ordre public Mai – décembre 2022 (UNESCO)	Fonds multi-bailleur (Fonds-en-dépôt de la Chine, Allemagne, Suède et Pays-Bas) USD 60 000	Renforcer la collaboration entre les forces de l'ordre et les médias afin de réduire les violences policières contre les professionnels des médias.	Ce projet est complémentaire car il permet le renforcement des capacités des forces de l'ordre en lien avec la liberté d'expression et ses corollaires (liberté de la presse, liberté de manifestation)
Elaboration des stratégies de lutte contre le discours de haine dans les médias en lignes et hors ligne (Septembre 2021 à mai 2022) UNESCO	UNOCA, BCNUDH et UNESCO USD 100 000	Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du SG des Nations Unies contre le discours de haine.	Ce projet est complémentaire car les techniques et résolutions adoptées en matière de lutte contre le discours de haine seront pris en compte dans ce PBF
Lutte contre la désinformation (formation des formateurs/trices des écoles d'enseignement du journalisme de Kinshasa) (Juillet 2021)	UNOCA, Fondation Hirondelle et UNESCO USD 10 000	Combattre la diffusion et la publication de la désinformation et de la mésinformation dans les médias et les réseaux sociaux	Ce projet est complémentaire car il permettra d'assurer la prévention de la violence électorale à travers les actions menées pour renforcer la régulation des médias et des réseaux sociaux

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge)

La RDC s'apprête à organiser le quatrième cycle électoral, depuis le processus de démocratisation issu des accords de paix de Sun city en 2002, avec la tenue prochaine des scrutins présidentiel, législatifs, provinciaux, et locaux. Ces scrutins sont d'autant plus attendus que les résultats des trois derniers cycles électoraux ont alimenté de nombreux conflits. Or ces élections, attendues pour la fin 2023, s'insèrent dans un contexte politique et social complexe, caractérisé à la fois par un manque de consensus entre les parties prenantes, par une certaine démotivation des citoyens vis-à-vis de leur participation au processus électoral, ou encore par une forte volatilité du système partisan à la suite de la recomposition de la majorité parlementaire. Une année avant les élections, des divergences majeures entre les parties prenantes, subsistent aussi bien sur les institutions en charge d'organiser les scrutins que sur les règles devant encadrer la compétition électorale, ce qui rend le contexte préélectoral actuel particulièrement conflictogène. Par ailleurs, toujours selon l'étude sur la cartographie des risques de conflits avant, pendant et après les élections 2023 en RDC, l'appartenance ethnique et/ou communautaire reste un facteur de division et d'inégalité à examiner, notamment vis-à-vis de la représentation politique nationale. En effet, la présence de tensions entre certaines communautés dans le Haut-Katanga, le Lualaba et le Kasai-Central constitue un risque majeur dans la réalisation des élections transparentes, inclusives et apaisées dans ces zones.

Si les 3 derniers processus se sont déroulés dans des circonstances politiques et sécuritaires différentes les uns des autres avec des risques de violence dont certains conjoncturels (conflits communautaires dans certaines zones) d'autres devenus structurels (violences basées sur le genre), il convient de relever que les violences à l'égard des femmes en tant que candidates, électrices, militantes et observatrices des processus électoraux restent peu signalées ou documentées mais assurément omniprésentes voire permanentes selon les organisations spécialisées. Ces violences sont à la fois physiques, psychologiques (intimidations, stéréotypes...), sournoises ou verbales (accès aux débats publics et médias limités) voire sexuelles. Elles constituent un sérieux frein à la participation politique des femmes au processus électoral.

Le projet assurera l'implication de tous les réseaux d'organisations intéressés et/ou ayant une expérience dans la prévention des conflits électoraux, en particulier la Commission d'intégrité et de médiation électorale (CIME), le Cadre de concertation de la femme congolaise (CAFCO), le Réseaux des femmes leaders africaines du Congo et l'Union des jeunes congolais pour le changement. Ces réseaux étendus ont un rôle clé à jouer dans la surveillance des signes avant-coureurs de conflits éventuels et dans la médiation locale.

A titre d'évidence dans le Kasai-Central, le projet soutiendra la mise en œuvre des engagements pris par les leaders des partis politiques actifs en 2022 à l'issue du Forum du Grand Kasai pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale pour faciliter l'accès des femmes et jeunes aux postes de décision à travers les ligues des Femmes ainsi que le groupe

WhatsApp d'échange d'information et de documentation électorale mis en place par le réseau DYNAFEC appuyé par ONU Femmes pour le renforcement continu de leurs capacités.

De ce fait, le projet PREVEL est une réponse du système des Nations Unies à ces risques de conflits, particulièrement à l'égard des femmes et des jeunes pour diminuer le risque de marginalisation et d'exclusion. Il repose sur une approche intégrée de la gouvernance démocratique, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, et se base sur l'existence d'un lien entre les élections, la paix et le développement. Des élections libres et justes sont un gage de paix et de stabilité durables. Inversement, des élections contestées, non-inclusives ou mal organisées peuvent mettre à mal la cohésion sociale, menacer la paix et la stabilité, conduire à des conflits violents et retarder ainsi les efforts de développement dans le pays. Les conflits électoraux peuvent avoir un impact sur les conditions de déroulement du scrutin. Il en résulte que la prévention et la résolution de ces conflits contribuent à l'organisation d'élections crédibles et à la consolidation de la paix. De plus, la prévention de la violence électorale doit se faire à l'aune d'une vision globale et durable de l'assistance électorale. La violence pouvant éclater à n'importe quelle phase du cycle électoral, c'est-à-dire avant, pendant ou après le jour du vote.

Le projet sera mis en œuvre dans des provinces qui ont connu des conflits ou qui renferment des éléments susceptibles de déclencher les conflits à tout moment, notamment, des tensions intercommunautaires que le processus électoral pourrait aggraver : le Kasai-Central, le Haut Katanga et le Lualaba. Il s'agira d'impliquer toutes les parties prenantes (administration électorale, forces de sécurité, confessions religieuses, des chefs/leaders communautaires, organisations de la société civile dont des groupes de femmes et de jeunes, etc.) dans un effort collectif de prévention des conflits liés aux élections pour contribuer à instaurer la confiance et renforcer la cohésion sociale, bâtir des complémentarités et synergies d'actions et assurer un climat de paix avant, pendant et après les élections.

Les mesures de prévention, pour être efficaces, doivent également porter sur l'ensemble du cycle électoral, tenir compte de l'ensemble des besoins des parties prenantes, y compris les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap. Compte tenu du caractère volatile des facteurs suscités, l'approche stratégique du projet se veut agile et prospective, et se décline sous trois axes :

1. Inclusivité

Le projet vise à contribuer à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16 qui consiste à « promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux », ainsi que d'autres ODD interdépendants tels que, l'ODD 5 qui consiste à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et l'ODD 10 qui consiste à « réduire les inégalités au sein des pays et entre eux ».

Ainsi, pour concourir à l'apaisement des tensions intercommunautaires existantes, obtenir un regain de confiance vis-à-vis du processus électoral, encourager un engagement dynamique des citoyens et soutenir les efforts de communication des institutions en charge de l'organisation des élections, il s'agira de favoriser une hausse du niveau de participation au processus électoral de toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, ainsi que les personnes vivant avec un handicap. De manière effective, le projet entend mettre une emphase sur l'aspect inclusif des espaces d'échanges, des plateformes d'alerte précoce, des

outils pour le règlement des différends et des mécanismes de réponse en introduisant une vraie forme de participation électorale et politique, au-delà du seul partage d'informations, de la consultation ou encore de la supposition, qui relèvent d'un niveau de participation symbolique et sont déplorés par les citoyens congolais. Cette forme de participation met en exergue la collaboration multilatérale et positionne ainsi le principe « Ne laisser personne de côté » au centre de son orientation stratégique.

2. Partenariats et coordination

Par souci de redevabilité pour une meilleure autonomisation des institutions en charge de la tenue d'élections apaisées et crédibles, il est essentiel que toute assistance électorale internationale, dont celle apportée à la dimension paix du processus électoral, se repose intégralement sur des partenariats et agence leur coordination de manière cohérente, efficace et effective. Dans le cadre de ce projet, il s'agit de maximiser la diversité du pool de partenaires d'exécution. Basé sur la stratégie de mise en œuvre du projet PACE, le PNUD s'appuiera sur sa longue expérience en matière d'assistance électorale, tant à l'échelle mondiale et régionale qu'en RDC. En se basant sur les besoins nationaux et sa connaissance approfondie des institutions et du vaste territoire, il s'appuiera sur un pool d'experts électoraux disponibles au sein de l'UN DPPA.

Similairement, conformément aux recommandations de la Mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM), le projet s'appuiera sur la contribution de la MONUSCO dans le cadre de son mandat actuel, dans le domaine des bons offices, de l'information publique, du renforcement des capacités de la police, de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, ainsi que de la participation politique des femmes à la prise de décision. Il s'appuiera également sur l'offre actuelle du système des Nations unies, y compris les projets de gouvernance du PNUD, les agences des Nations unies – y compris ONU Femmes et l'UNESCO – et certaines activités de formation de la MONUSCO (information publique, sécurité) et en soutien aux bons offices de la RSSG.

En outre, le projet se concentre sur les résultats intégrés dans le portefeuille de gouvernance plus large du PNUD et assure des synergies avec les projets du PNUD et au-delà. Le PNUD part du principe que la gouvernance démocratique est un travail en cours. Le portefeuille des appuis à la gouvernance du PNUD en RDC contribue à l'atteinte des jalons du Plan de transition de la MONUSCO, notamment ceux qui portent sur la lutte contre l'impunité et le renforcement de l'Etat, et soutient les réformes institutionnelles et la consolidation du processus démocratique. Le projet s'appuiera également sur le mandat de l'ONU FEMMES et de l'UNESCO pour mettre en œuvre des activités transversales relatives à la prévention et à la réponse à la violence électorale basée sur le genre, à l'intégrité de l'information, ainsi qu'à la formation des journalistes. Le développement et l'adoption de l'« approche du cycle électoral » de l'assistance par l'ONU et ses partenaires garantissent un soutien à toutes les phases d'un processus électoral. Le projet encourage la coordination multipartite, favorisant la coopération interinstitutionnelle, étatique et non étatique, ainsi que l'appropriation par les acteurs impliqués dans le processus électoral. En outre, étant donné que plusieurs acteurs sont engagés dans l'assistance électorale et les activités connexes et compte tenu du rôle unique de rassembleur des Nations unies, l'accent mis sur la coordination et l'harmonisation des interventions est essentiel.

a) Partenaires de mise en œuvre par province cible :

Kasai-Central :

- Gouverneur et gouvernement provincial (ministères susmentionnés dans la liste des partenaires d'exécution supplémentaires) ;
- CENI ;
- CSAC ;
- CES ;
- CENCO (diocèse Commission Episcopale Justice et Paix) ;
- EISA ;
- FBA ;
- CIME ;
- CAFCO ;
- DYNAFEC ;
- REFEPEL ;
- RENAFER ;
- CJPS ;
- STN-2250 ;
- FMMDI ;
- TDH ;
- NSCC ;
- MONUSCO (Radio Okapi).

Haut-Katanga :

- Gouverneur et son gouvernement provincial (ministères susmentionnés dans la liste des partenaires d'exécution supplémentaires) ;
- CENI ;
- CSAC ;
- CNDH ;
- CES ;
- CENCO (diocèse Commission Episcopale Justice et Paix) ;
- EISA ;
- FBA ;
- CAFCO ;
- REFEPEL ;
- RENAFER ;
- Panel des jeunes femmes leaders pour le processus électoral ;
- FMMDI ;
- Afia Mama ;
- CJPS ;
- MONUSCO (Radio Okapi).

Lualaba :

- Gouverneur et son gouvernement provincial (ministères susmentionnés dans la liste des partenaires d'exécution supplémentaires) ;
- CENI ;
- CSAC ;
- CNDH ;
- CES ;
- CENCO (diocèse Commission Episcopale Justice et Paix) ;
- EISA ;
- CAFCO ;
- REFEPEL ;
- RENAFER ;
- CJPS ;
- MONUSCO (Radio Okapi).

3. Médiatisation et digitalisation

Le projet reconnaît l'impact positif et les opportunités qu'offrent les canaux de diffusion existants ainsi que la technologie pour améliorer l'information et accroître l'efficacité de la sensibilisation autour d'activités clés visant à renforcer le soutien apporté aux acteurs nationaux concernés avant, pendant et après les élections. Dans cette optique, le projet déploiera des outils informatiques dans les domaines de la prévention et de l'atténuation des conflits, la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, et de la lutte contre la désinformation et les discours de haine. Les composantes du projet incluent la digitalisation de codes de conduite, de manuels électoraux, de guides de sécurisation, et d'autres supports visuels permettant la vulgarisation optimale de chaque étape du processus électoral appuyée par le projet, qui sera également effectuée à travers les médias traditionnels (télévision, radio). Cet axe stratégique s'oriente particulièrement vers les jeunes, notamment les nouveaux électeurs, qui sont des acteurs clés dans la lutte contre les discours de haine et la pollution de l'information

a) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

L'objectif global du projet est de contribuer à l'organisation d'élections apaisées en 2023 en République démocratique du Congo à travers la prévention de la violence et des discours incitatifs à la haine - avant, pendant et après le scrutin dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai-Central. Il s'agit d'une offre programmatique en **appui aux capacités nationales de gestion des risques de conflit électoraux**. Cet appui entend appliquer une **approche basée sur la prévoyance, notamment par la prévention, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, ainsi que l'activation de mécanismes d'atténuation**.

La théorie du changement du projet se décline de la manière suivante :

Si :

- Les cadres de concertation de la CENI sont inclusifs et fonctionnels ;
- Les mécanismes de résolution des conflits électoraux mis en place notamment de concert avec les communautés et les organisations des jeunes et des femmes sont fonctionnels et perçus comme légitimes au niveau local et provincial et accessibles aux communautés, y compris les jeunes et les femmes ;
- Les mécanismes d'alerte précoce, de prévention et de réaction sont opérationnels, y compris en ce qui concerne les violences faites aux femmes ; et fournissent régulièrement des données, des analyses et des réponses sur les risques de conflits ;

- Tous les acteurs politiques et leaders communautaires adoptent un code de conduite responsable bannissant tous les discours de haine, xénophobes et tribalistes et que la désinformation est adressée ;
- Les capacités des différents acteurs étatiques et non-étatiques, y compris des médias, sont renforcées, en matière de prévention des violences électorales et de diffusion de messages de paix.

Alors :

- Les leaders politiques et de la société civile pourront maintenir un degré de confiance entre eux et mieux collaborer afin de réduire les risques de conflits électoraux et d'incitation à la violence, ce qui permettra notamment de renforcer l'inclusivité des femmes et des jeunes dans le processus électoral ;
- Les communautés, y compris les militants des partis politiques, les jeunes et les femmes pourront résoudre les conflits liés directement ou indirectement à la compétition électorale de façon pacifique, ce qui réduira les risques de violences pendant, durant et après les élections ;
- Les jeunes et les femmes auront recours à des plateformes et mécanismes qui encouragent et protègent leurs droits à participer aux élections, ce qui permettra des élections plus inclusives.
- Les acteurs politiques et les leaders communautaires seront moins enclins à contribuer à la désinformation et aux discours de haine ce qui réduira les risques de déclenchement de violences.

Parce que:

- Le partage d'information, les consultations et la prise en compte des priorités des partis politiques et des organisations de la société civile par la CENI n'ont, par le passé, pas été appliqués systématiquement ou efficacement ce qui a créé un déficit de confiance entre ces acteurs, favorisant les conflits électoraux. Lorsque l'information, la consultation et la prise en compte des priorités des acteurs seront assurées par la CENI, la perception de transparence, de confiance et de respect mutuel réduira les risques de recours au conflit par ces acteurs.
- Les communautés, qui sont en première ligne des tensions et des conflits dus à leur affiliation ou à la perception d'affiliation politique, auront désormais accès à des mécanismes à leur niveau pour porter leurs griefs et recevoir un appui en médiation afin de résoudre leurs différends, et auront donc moins d'incitation à recourir à la violence ;
- Les jeunes, qui souffrent encore d'exclusion dans le processus électoral, auront directement accès à des plateformes au niveau local et provincial pour demander les actions et les protections requises pour leur permettre de voter et d'être protégés en cas des risques de violences ;
- Les plateformes de réponse rapide répondront effectivement pour protéger la participation des jeunes, ce qui leur permettra de participer et voter en plus grand nombre et de réduire les risques d'être pris à partie dans des incidents violents ;
- Les femmes, qui souffrent encore d'exclusion et de violences dans le cadre du processus électoral, auront directement accès à des plateformes dans leurs communautés pour donner l'alerte lorsque les tensions augmenteront et pour obtenir une protection, ce qui leur permettra de participer et de voter en plus grand nombre.

- b) *Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

Les principales composantes du projet sont :

Résultat 1 : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.

A travers ce premier résultat, le projet envisage de contribuer à la prévention des conflits par le renforcement des capacités des parties prenantes, étatiques, et non étatiques, et la mise à l'échelle des mécanismes de dialogue et de concertation, notamment les cadres de concertations instaurés par la CENI et spécifiquement ceux avec les partis politiques, la société civile, la jeunesse et les organisations féminines.

Ces mécanismes seront utiles pour réduire des tensions générées par la conduite des opérations électorales et contribueront à instaurer un climat de confiance propice à l'organisation d'élections apaisées. En même temps que des activités de renforcement des capacités pour doter les parties prenantes (organisations des femmes, des jeunes, des partis et regroupements politiques, des organisations coutumières et communautaires) de compétences et d'outils pour le règlement pacifique des différends, le projet soutiendra des initiatives de dialogue et de concertation destinées à préserver la paix avant, pendant et après les élections à Kinshasa et dans les provinces cibles. Tandis que l'action du PACE sera nécessairement liée à celle de la CENI, celle du PREVEL sera plus régionalisée et intégrera les autres parties prenantes dans un rôle d'alerte précoce et de médiation plus inclusives pour un processus électoral apaisé. Les divers acteurs concernés par PREVEL sont les suivants : CENI, CSAC, CES, PNC, CENCO, ECC (voir liste des partenaires d'exécution supplémentaires plus haut), partis et regroupements politiques au niveau provincial, organisations de femmes et de jeunes, organisations travaillant sur le processus électoral et/ou la prévention de conflits, et chefs coutumiers.

Le résultat 1 comprend des activités de renforcement des capacités des parties prenantes au processus électoral, au niveau local et provincial.

Produit 1.1 : Les capacités des parties prenantes sont renforcées et les espaces de dialogue et de partage d'expériences existants sont redynamisés pour la prévention et la gestion de conflits

La prévention et la gestion pacifique des conflits jouent un rôle important dans l'organisation d'élections apaisées. Les capacités et les compétences des acteurs sus cités seront améliorées pour mieux jouer le rôle qui est attendu d'eux dans la création d'un espace démocratique pacifique et la promotion d'un leadership responsable face aux risques de conflits.

Activité 1.1.1 : Formation des parties prenantes cibles (au moins 250) sur les techniques de monitoring, de prévention et de gestion des conflits, y compris sensibles au genre

Cette formation aura pour but de renforcer les capacités des parties prenantes ciblées (CENI, CSAC, CES, PNC, CENCO, ECC, chefs coutumiers, etc.) en matière de prévention et de gestion des violences électorales et de traiter les situations potentielles ou perçues de violence électorale. Elle visera les parties prenantes susmentionnées pour une meilleure appréhension des lignes directrices de la prévention des conflits ainsi qu'une compréhension commune du rôle de l'administration électorale, des forces de sécurité et des autres parties prenantes dans la gestion d'un processus électoral apaisé. Elle offrira aussi des connaissances à l'ensemble des participants sur l'analyse des conflits électoraux sensibles au genre.

Une série de formations de 3 jours dans chaque province, comptant 30 participants par formation multi-acteurs (CENI, PNC, confessions religieuses, CSAC, Chefs coutumiers, Leaders d'opinion, acteurs judiciaires, partis politiques, organisations des femmes et des jeunes et autres OSC) sera organisée en pool avant les élections à Kananga, Lubumbashi et Kolwezi. Ces divers acteurs vont par ailleurs contribuer au fonctionnement du centre de coordination de la prévention des violences électorales. Les participants seront nommés par leur structure respective (pour la partie nationale : par le SEP), garantissant leur présence dans la zone et, par extension, leur familiarité avec son contexte et ses dynamiques.

Activité 1.1.2 : Identification et sélection des médiateurs/trices

L'essence de la médiation électorale repose sur la mise en place d'un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits liés aux élections, encore appelé panel de médiation électorale. Les populations étant les premières victimes des conflits, elles ne sauraient être tenues en marge du processus visant à les prévenir ou à y trouver des solutions. Le déploiement des panels de médiation électorale vise ainsi à associer les citoyens d'une circonscription donnée aux efforts et mécanismes pluri-formes établis (judiciaires et administratifs) en vue de préserver l'intégrité et le caractère paisible et participatif du processus électoral. Les panels de médiation aident, en particulier, à rechercher la nature et l'origine des conflits électoraux, virtuels ou réels, et à les résoudre par des moyens pacifiques ou à les remonter au niveau des cellules de veille. Ils sont un dispositif efficace de collecte, d'analyse et de dissémination des statistiques sur le type et la nature des conflits, les facteurs à la base de ces conflits et sur les zones à récurrence conflictuelle. Outre l'objectif de résolution rapide des conflits, les informations recueillies et compilées sont ensuite analysées et mises à la disposition des autorités compétentes sous la forme de rapports d'incidents, de rapports périodiques ou de rapport final de la médiation.

De façon générale, l'objectif est de disposer de 500 médiateurs et médiatrices avec des capacités renforcées et répartis dans les provinces cibles du projet; suivant un quota de 50% de femmes et 50% de jeunes. Pour favoriser la participation et la protection des femmes et des jeunes dans le processus électoral, une formation (module) sur les questions de violences basées sur le genre et sur les méthodes et techniques spécifiques à celles-ci sera organisée en faveur des médiateurs/médiatrices afin de renforcer l'esprit HeForShe. Ces médiateurs et médiatrices seront sélectionnés suivant un critérium en mettant notamment l'accent sur ceux des villes, communes, territoire, groupement dans lesquels ils habitent ce qui permettra d'avoir des médiateurs/médiatrices connus et influents dans leurs milieux.

Le nombre de médiateurs/trices électoraux par commune, secteur et chefferie (45 au Kasai-Central, 34 au Lualaba, et 131 au Haut-Katanga) s'élève à 3, avec des médiateurs/trices supplémentaires au niveau des foyers à risques.

Les membres des panels de médiation électorale sont choisis au sein des organisations de la société civile parmi des personnes répondant à des critères prédéfinis – appartenance à ou la désignation par une organisation de la société civile, nationalité congolaise, résidence permanente dans le territoire de déploiement, neutralité politique (signature d'un engagement), leadership charismatique au sein de la communauté, impératif d'une couverture géographique large. Le choix sera laissé aux organisations de la société civile.

Un atelier d'explication des critères susmentionnés sera mis en place dans chaque province pour assurer que les organisations de la société civile comprennent et adhèrent à ceux-ci. Cet atelier se tiendra à titre permanent durant chaque processus électoral, sous l'agence des organisations partenaires, qui se réapproprient ce mécanisme.

Activité 1.1.3 : Élaboration des guides du/de la formateur/trice et médiateur/trice

La première phase de la formation des médiateurs/trices électoraux/ales consistera en l'élaboration et le partage d'un manuel du/de la formateur/trice, qui sera remis aux formateurs/trices, et d'un manuel du/de la médiateur/trice, qui sera remis aux médiateurs/trices une fois formé(e)s, pour utilisation sur le terrain.

Activité 1.1.4 : Formation des médiateurs/trices électoraux/ales

La formation des médiateurs/trices électoraux/ales se tiendra à 2 niveaux, et sera offerte par EISA (ou toute autre organisation) , suivant les modalités d'un partenariat avec le PNUD. Il s'agira ainsi d'une première formation des formateurs/trices de 5 jours, qui aura lieu dans chaque province et comptera 25 participants par session, à raison de 2 par territoire et ville. Les modules de cette formation auront pour thématiques : la démocratie et élections, le cycle électoral, le cadre juridique des élections en RDC, les risques sécuritaires et potentiels des violences et conflits électoraux, les types de conflits électoraux, les diverses dérives, les violences électorales à l'égard des femmes, le genre et la prévention des conflits électoraux, l'approche de la médiation électorale (en comparaison avec d'autres approches), l'alerte précoce et la prévention des conflits en période électorale, les mécanismes de collecte d'informations, d'analyse et de rapportage, la lutte contre les discours de haine, les outils de lutte contre les discours de haine, ainsi que les techniques de formation. A la suite de cette formation des formateurs/trices, une formation en cascade (des 475 médiateurs/trices électoraux/ales) s'en suivra, organisée par les organisations de la société civile.

Ceux-ci seront ensuite formés et déployés dans les territoires ou points chauds. Les médiateurs/trices apprennent notamment comment rédiger des rapports synthétiques et brefs sur la situation prévalant dans leur zone de déploiement, rédiger des rapports d'incidents et alerter sur les menaces ou sources potentielles de conflits à un endroit et à un moment donné. Une liste des conflits à traiter sera jointe aux autres outils à leur disposition. Une fois les médiateurs/trices formé(e)s et équipé(e)s, ceux et celles-ci sont déployé(e)s dans le périmètre ou la localité que l'on voudra couvrir. Ce déploiement devra couvrir les activités et opérations clé du cycle électoral.

Activité 1.1.5 : Déploiement des médiateurs/trices électoraux/ales

Les médiateurs/trices formé(e)s seront ensuite déployé(e)s pendant les phases clés du processus électoral (enrôlement, période de campagne électorale, jour du vote, après le scrutin) pour identifier les potentiels incidents. Leur déploiement se tiendra sur 60 jours au total, à

allouer selon les étapes suivantes : dernière étape de l'enrôlement, tout au long de la campagne électorale, le jour du vote, jusqu'à la gestion des contentieux. Leur déploiement ainsi que le travail qu'ils auront à mener permettra à terme et tout au long du processus de mettre au point une base de données des incidents électoraux répertoriés.

Le déploiement des formateurs/trices des formateurs/trices consistera en la supervision des médiateurs/trices électoraux/ales assignés à leur commune, secteur, et chefferie, qui seront responsables du rapportage des informations.

Avant leur déploiement, ils devront être accrédités par la CENI, par suite de la signature d'un contrat. Ils seront munis d'un signe/badge distinctif, qui leur permettra de mener leurs activités en étant protégés.

Activité 1.1.6 : Collecte et remontée de l'information à travers les Comités provinciaux de coordination de la réponse au niveau du Secretariat Exécutif Provincial (SEP)

À la suite du déploiement et au travail de rapportage des 500 médiateurs/trices dans les divers secteurs, chefferies et communes, les informations seront remontées. Se tenant durant la phase pré-électorale, les médiateurs/trices rapporteront auprès des superviseurs, qui rapporteront à leur tour aux comités provinciaux de coordination de la réponse.

Il s'agira de créer, de mettre en place et d'opérationnaliser le mécanisme provincial de coordination de la réponse aux violences et incidents électoraux.

L'objectif de ces centres sera d'assurer la coordination des réponses aux risques de violences électorales et assurer la cohérence des interventions sur le terrain.

Il s'agira de mettre en place une base de données pour documenter ces opérations à plusieurs niveaux :

- Niveau 1 : Comité provincial de coordination de la réponse (autorités) par province est un mécanisme permanent et permet de recevoir les infos dont la remontée se fera à travers les 500 médiateurs/trices électoraux/ales durant les phases clés. A la réception des informations (signaux d'alerte/prévisions), le Comité aura pour responsabilité d'identifier la ou les structures en charge de prendre des mesures idoines – Gouvernement provincial, CENI, PNC, CSAC, médiateurs/trices électoraux – pour protéger les cibles de potentielles formes de violence détectées – électeurs/trices, candidat/es, agents électoraux, forces de sécurité, membres des partis et regroupements politiques, membres des organisations de la société civile, leaders communautaires, représentants de confessions religieuses – et de leur relayer l'information en temps réel pour que ces dernières prennent action selon les procédures respectives et les techniques de monitoring, de prévention et de gestion des conflits assimilées lors de diverses formations.
- Niveau 2 : Cellule de veille (partenaires : OSC), ad hoc et temporaire (1 semaine à 10 jours), par province. Cette cellule de veille sera composée des sous-structures suivantes :
 - Sous-structure technique : opérateurs téléphoniques (jeunes volontaires?) à former et opérateurs de saisie.

- Sous-structure d'analyse : analystes de genre, analystes de juristes, analyste politique.
- Sous-structure décisionnelle : responsables des ONG (décisionnaires, qui vont arbitrer, produire et diffuser les communiqués et transmettent l'information aux autorités).

Produit 1.2 : L'application iVerify est mise en place et opérationnelle pour lutter contre les discours de haine et la désinformation

Le projet utilisera iVerify, un outil mis au point par le groupe de travail du PNUD sur l'assistance électorale basé à Bruxelles, en partenariat avec le Chief Digital Office du PNUD et en étroite collaboration avec le Crisis Bureau et le Oslo Governance Center. C'est une solution programmatique et un outil numérique pour identifier, analyser et contrer la désinformation dans des environnements de gouvernance difficiles.

Cet outil sera essentiellement mis à la disposition (droit d'accès) aux autorités impliquées dans le processus électoral et la régulation des médias et leur contenu à savoir ; la CENI, la PNC et le CSAC.

Les étapes de fact-checking de données collectées ou de la surveillance sur les discours de haine et l'appel à la violence puis analysées se déclinent de la manière suivante :

- (i) Détection de la fausse information ou du discours de haine. Grace au iVerify les informations publiées autour du processus électoral seront collectées et analysées afin de démêler le faux du vrai.
- (ii) Vérification de l'information. Il s'agira de s'assurer d'analyser l'information partagée et de vérifier les faits indiqués pour s'assurer de leur fausseté ou véracité. Cette étape d'analyse et de vérification est cruciale car, elle participera in fine à la crédibilisation de l'information et pourra contribuer à pousser les gens à ne pas diffuser sans en avoir l'assurance.
- (iii) Republication : Il s'agira lorsque l'information publiée est jugée fausse lors de l'étape de vérification de la signaler par une nouvelle publication accompagnée du symbole « fake ou faux ». Lorsque l'information collectée, analysée et vérifiée paraît exacte ou lorsqu'elle paraît fausse, une réponse sera partagée en réaction à la publication accompagnée du symbole « check/vérifiée ».

Cet outil permettra à la CENI d'améliorer son système de communication, de crédibiliser l'information électorale et surtout de contribuer énormément à apaiser le processus. Il est évident en effet que ce sont généralement l'absence de l'information et la désinformation qui alimentent souvent les tensions et finissent par la violence (exclusion) notamment à l'égard des femmes.

Le déploiement d'un mécanisme national pour l'identification, la vérification des faits et l'analyse des phénomènes de désinformation et de discours de haine comprend d'abord un état des lieux, une formation des utilisateurs, ainsi que le lancement et le pilotage dudit mécanisme. Le contenu de cette application sera alimenté par les informations émises par les 500 médiateurs/trices. L'accès sera accordé par le PNUD aux autorités impliquées dans le

processus électoral (CENI, PNC, CSAC), à travers les comités provinciaux et aux organisations de la société civile cibles, à travers la cellule de veille électorale.

Activité 1.2.1 : Etat des lieux des initiatives existantes

Parallèlement à la mise en place et l'opérationnalisation de l'application iVerify, des consultations seront menées avec un large éventail de parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et non étatiques, pour évaluer les initiatives existantes, le cadre juridique et le paysage de l'information/médias liés aux élections et à la désinformation/discours de haine en RDC et au sein de sa diaspora. L'évaluation permettra d'identifier les personnes à qui apporter un soutien dans le cadre de l'initiative.

A la suite de cet état des lieux, les termes de référence quant à l'utilisation de l'application seront établis et fournis par le PNUD.

Activité 1.2.2 : Formation des utilisateurs/trices

Une fois les 12 utilisateurs identifiés, en raison de 2 utilisateurs par structure (comités provinciaux de coordination de réponse ainsi que les cellules de veille électorale). Il s'agira de les former à l'utilisation de l'application. Etant donné la tendance des jeunes à s'adapter d'autant plus vite aux nouvelles technologies du fait d'y être exposés plus tôt, le projet identifiera ceux et celles qui se distinguent dans ce domaine pour composer lesdits utilisateurs.

Activité 1.2.3 : Déploiement et pilotage du mécanisme

Déploiement et pilotage du mécanisme pour l'identification, la vérification des faits et l'analyse du phénomène de la désinformation. Une fois formés, les jeunes prendront activement part au déploiement, notamment à travers leur participation aux processus de pilotage du mécanisme.

Pour rappel, les comités provinciaux de coordination de la réponse au niveau des SEP sont opérationnels au cours des principales phases électorales. Les cellules de veille électorale, quant à elles, s'activent de façon ad hoc durant les scrutins.

Activité 1.2.4 : Soutien à la phase opérationnelle, y compris pour assurer la durabilité du système à long terme

iVerify étant une plateforme du PNUD, cela implique que son utilisation ne pourra pas aller au-delà de la période assignée à son utilisation et son accès ne pourra pas être étendu à toutes les parties prenantes. Ainsi, sur la base des conclusions de l'état des lieux des initiatives existantes (Activité 1.2.1), une initiative sera sélectionnée, en commun accord avec les parties prenantes, et apportera une solution durable : la mise en place d'une plateforme similaire congolaise.

Le projet prendra en charge les frais relatifs à l'utilisation (licence), l'installation et au fonctionnement de cette solution au niveau national.

Produit 1.3 : Les plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation entre les diverses parties prenantes sont opérationnelles

Le soutien aux initiatives de dialogue et de concertation contribuera à instaurer un niveau minimal de confiance et de coopération entre les parties prenantes et à préserver la paix avant, pendant et après les élections. Les recommandations issues de ces dialogues alimenteront des discussions et le cahier des charges de la RSSG dans ses missions de bons offices et aussi des discussions avec les parties prenantes dans le cadre de bons offices aux niveaux inférieurs, et seront notamment adressées aux autorités politico-administratives au niveau provincial et au cadre de concertation national entre la CENI et les autres parties prenantes. Ces initiatives devront déboucher sur un cadre « permanent » de suivi et de concertation (à l'instar des barza communautaires ou intercommunautaires dans les Kivu) des acteurs et représentants des 3 provinces.

Activité 1.3.1 : Organisation de 4 Forums provinciaux et interprovinciaux de paix et de cohabitation pacifique des Leaders d'opinion (Chefs coutumiers, confessions religieuses, responsables des médias, les responsables des regroupements des femmes et des jeunes au sein des partis et regroupements politiques et mouvements associatifs les plus en vue et leaders des universités et instituts supérieurs) pour la paix et la prévention des violences et conflits communautaires liés aux élections

Le rôle des acteurs et leaders d'opinion que sont les chefs coutumiers, les chefs religieux, les responsables de sections femmes et jeunesse des partis politiques ainsi que des leaders associatifs dans la recherche de la cohésion sociale et la préservation de la paix demeure crucial. Qu'ils soient chefs coutumiers, leaders religieux ou associatifs, responsables des femmes et des jeunes au sein des partis et regroupements politiques, ces acteurs disposent d'une certaine ascendance voire emprise dans le développement des opinions, l'influence des comportements et l'atténuation des conflits. L'objectif de ces forums c'est non seulement de les impliquer dans la recherche et le maintien de la paix mais également d'en faire des relais communautaires et des responsables de la paix. Les plus dynamiques pourraient devenir des médiateurs/trices pour la paix. Des actes d'engagement volontaire pourraient leur être soumis pour adhésion publique les mettant ainsi au-dessus ou en dehors des discours de haine ou d'adhésion aux orientations et positions de leurs organisations ou communautés. Ils ne pourraient peut-être plus devenir des instigateurs de violences communautaires mais devenir des agents de changement en matière de cohabitation pacifique entre groupes au niveau local. Organisé avant les élections, ces Forums sensibilisera ces acteurs et leaders sur leur rôle dans la prévention de la violence, la résolution pacifique des conflits et la promotion des relations positives entre les communautés des provinces cibles du projet. Un cadre permanent de concertation interprovincial pour la paix et la cohésion sociale pourrait être mis en place pour continuer à gérer les questions de cohabitation entre les populations du Katanga (ex-province) et du Kasai.

Activité 1.3.2 : Organisation de tables rondes et de sessions de formation sur « connaître les règles du jeu et les respecter dans les trois provinces ciblées »

Des Tables Rondes seront organisées par la CENI. Ces tables rondes réuniront dans chaque province ciblée les autorités politico-administratives, la Police Nationale, les autorités judiciaires, les institutions d'appui à la démocratie concernées par l'exercice des libertés publiques (la CENI, l'instance de régulation des médias), les partis politiques candidats aux élections, les médias (les chaînes de radio locales), les organisations locales de défense des droits de l'Homme, les organisations de femmes et des jeunes. Cette activité entend : 1) faire connaître les règles du jeu électoral (les dispositions Constitutionnelles, légales et de bonne conduite existantes sur les pratiques dommageables pour le processus électoral : discours

d'incitation à la haine et à la violence, utilisation de la violence (actes de vandalisme à l'égard des symboles des partis politiques adverses, constitution de milices ou de groupes paramilitaires, etc.), 2) Examiner les voies et moyens permettant, dans les provinces concernées, de prévenir ou de faire cesser des incitations à la haine et à la violence, des violations des libertés fondamentales, surtout celles dirigées contre les femmes candidates, électrices, agent électoral.

Produit 1.4 : Dissémination et vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite sur le processus électoral

Activité 1.4.1 : Vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite des partis et groupements politiques auprès de la société civile, des chefs coutumiers, des médias, des leaders communautaires

Outre la connaissance de la nouvelle loi électorale, les promesses et engagements publics des partis et regroupements politiques d'éviter le recours à la violence, les discours de haine, à travers notamment un code de conduite électoral, sont des moyens de réduire la polarisation politique. Sans préjudice du code de conduite à mettre en place par la CENI pour les partis et regroupements politiques, des engagements volontaires de la part de dirigeants politiques de tous bords peuvent favoriser un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques. Le processus de négociation peut créer un esprit de renforcement des échanges et conduire à des promesses publiques qui seront suivies par les médias, les observateurs, les citoyens et les partis politiques eux-mêmes. Un code de conduite des partis politiques est un accord volontaire sur les règles de comportement que les partis politiques et leurs partisans s'engagent à respecter pendant le processus électoral. L'établissement d'un code de conduite aidera les partis politiques à s'entendre sur des règles du jeu acceptées et faire en sorte que le processus électoral inspire davantage confiance et soit plus inclusif. Les signataires peuvent, par exemple, s'interdire d'utiliser la violence sous toutes ses formes, y inclus la violence à l'égard des femmes, et s'engager à faire preuve de retenue dans les discours, écrits, attitudes et comportements tout au long du processus électoral. Le processus de négociation aidera à la mise en place d'un code de conduite des partis et groupements politiques.

A noter, au-delà des émissions radio et télévisées spécialement dédiées à la dissémination d'informations relatives à la loi électorale et au code de conduite, l'organisation des forums et ateliers, la traduction et la reproduction de ces documents en langues locales est prévue. Leur diffusion mettra notamment l'accent sur le domaine de la protection, de la représentation et de la participation des femmes en politique.

Ces deux instruments seront notamment utilisés durant les formations des médiateurs/trices électoraux/ales, comme contenu d'éducation civique compris dans les modules thématiques susmentionnés.

Résultat 2 : Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections.

Outre le renforcement des capacités des parties prenantes principalement les organisations de la société civile, les groupes de femmes et de jeunes dans les techniques et mécanismes de prévention et de gestion des conflits des mécanismes et outils de collecte d'information, d'alerte, de prévention, de gestion et de règlement des conflits sont mis à la disposition des

parties prenantes pour contribuer efficacement à la prévention de la violence avant, pendant et après le scrutin. Le résultat 2 décline les interventions spécifiques dans la mise en place et à la disposition des parties prenantes des mécanismes et outils de prévention, d'alerte, de gestion et de règlement des violences et conflits et de lutte contre la désinformation et les discours de haine. L'utilisation des médias en ligne et hors ligne s'étend de façon exponentielle avec une influence certaine sur la population. Pour éviter que ces médias ne servent à la désinformation et à la propagation de messages de haine, des actions doivent être initiées pour leur encadrement au niveau du cadre juridique et institutionnel.

Produit 2.1 : Trois cellules de veille électorale provinciales issues des organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines et de jeunes, sont opérationnelles

Grâce à la formation sur la collecte et à l'analyse de l'information recueillie par les médiateurs/trices électoraux/ales citoyen(ne)s (OSC, confessions religieuses, organisations féminines, organisation de jeunes, organisations coutumières) et au système d'alerte précoce (SAP) mis en place au niveau de chaque province, les risques de conflits, de violences et de tensions dans les périodes critiques du processus électoral seront identifiés. Des recommandations seront formulées pour que des actions soient prises pour y faire face grâce à un système d'alerte précoce et de réponse rapide. C'est dans ce cadre que s'inscrivent l'installation et l'opérationnalisation d'une cellule ou salle de veille électorale dans chaque province et confiée à une organisation de la société civile la plus significative et capable de gérer ce type de mécanisme. Cette cellule de veille sera logée en dehors de la CENI.

Les cellules de veille électorale seront des structures ad hoc, qui seront mises en place durant une période précise (une semaine avant le jour du vote jusqu'à une semaine après le jour du vote).

Les capacités de la société civile seront renforcées dans la collecte et l'analyse des données sur les risques de conflits et situations de violences imminentes. Cela se fera à travers la formation aux techniques de médiation électorale et le monitoring des violences électorales pour analyser les facteurs ou causes, identifier les acteurs, évaluer la fréquence, faire la cartographie, et mesurer l'impact des violences et des conflits sur le bon déroulement du processus électoral.

Comme mentionné plus haut, il s'agira de mettre en place une base de données pour documenter les opérations à plusieurs niveaux :

Niveau 1 : Comité provincial de coordination de la réponse (autorités), mécanisme permanent et permet de recevoir les infos dont la remontée se fera à travers les 500 médiateurs/trices électoraux/ales durant les phases clés.

Niveau 2 : Cellule de veille (partenaires : OSC), ad hoc et temporaire par province. Cette cellule de veille sera composée des sous-structures suivantes :

- Sous-structure technique : opérateurs téléphoniques (jeunes volontaires?) à former et opérateurs de saisie.
- Sous-structure d'analyse: analystes de genre, analystes de juristes, analyste politique.
- Sous-structure décisionnelle : responsables des ONG (décisionnaires, qui vont arbitrer, produire et diffuser les communiqués et transmettent l'information aux autorités).

Activité 2.1.1 : Formations des organisations de la société civile, y compris les organisations féminines et de jeunes, aux techniques de médiation des conflits électoraux et sur les outils de collecte sur la prévention des violences électorales

Contrairement à la formation reprise au point 1.1.1 et destinée à toutes les parties prenantes sur la compréhension des conflits électoraux, des lignes directrices de prévention ainsi que des rôles et responsabilités de chaque partie prenante, les formations indiquées dans cette activité concernent uniquement les organisations de la société civile, y compris celles de femmes et de jeunes. Ces formations permettront de solidifier les connaissances des organisations de la société civile sur les concepts clés et le cadre juridique et légal de la médiation électorale. Ces sessions porteront essentiellement sur la médiation préventive, notamment sur les méthodes de traitement des désaccords avant l'explosion de violents conflits, ainsi que sur les divers outils – techniques et technologiques – de collecte des données sur la prévention des violences électorales – ceux qui leur sont accessibles en tant qu'organisations de la société civile – pour contribuer aux efforts d'atténuation des risques de conflits

Cette activité sera organisée simultanément à la formation des médiateurs/trices électoraux/ales prévue (Activité 1.1.4), se présentera comme un lot de modules uniquement réservés aux membres des organisations partenaires ayant une présence dans les provinces cibles, et sera prise en charge conjointement par ONU Femmes et le PNUD.

Activité 2.1.2 : Appui à l'opérationnalisation de la salle de veille électorale dans chaque province cible

Le projet va aider à l'opérationnalisation d'une salle de veille électorale dans le chef-lieu de chaque province concernée avec des équipes pluridisciplinaires : opérateurs téléphoniques et de saisie, analystes, experts en gestion de conflits, etc. Cette salle, ouverte au public, servira de centre de collecte des informations et autres alertes remontées par les médiateurs/médiatrices pendant la période des scrutins. La salle sera logée dans un espace adéquat de sorte à permettre des échanges avec les principales parties prenantes aux élections, y compris les autorités sécuritaires et électorales. Elle servira de plateforme de veille et de prévention de la violence électorale, plus particulièrement à l'égard des femmes.

La cellule de veille sera dotée des moyens son fonctionnement par le biais de l'OSC qui signera l'accord de partenariat avec le projet. Elle aura également la charge de fournir aux observateurs désignés dans les territoires et points identifiés comme chauds à surveiller les moyens de communication (data et crédit) pour remonter les informations et mener à bien ses interventions.

Elle procédera à des rencontres périodiques à l'issue desquelles les informations collectées seront analysées puis rapportées à la CENI et aux autres parties prenantes avec des actions et recommandations.

Produit 2.2 : Les médias cibles en ligne et hors ligne, y compris les médias communautaires, sont dotés de dispositifs et engagés dans les processus de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral

Trois démarches seront mises place en vue du repérage, de la traçabilité et de la prévention des violences électorales, des discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral ; notamment, (1) un système multipartite de débats et de partage d'information sur la régulation, la co-régulation et l'autorégulation des plateformes numériques et médiatiques ; (2) le renforcement des capacités sur les principes et les mesures de co-régulation et d'autorégulation des médias, et sur l'éthique de l'internet et de médias et ; (3) la production et l'adoption d'un protocole d'entente contre le discours de haine, la désinformation et la mésinformation auxquels les parties prenantes seront engagés.

Activité 2.2.1. Mise en place d'un système multipartite de débats et de partage d'information sur la régulation, la co-régulation et l'autorégulation des plateformes numériques et médiatiques par le biais d'un processus consultatif inclusif entre les parties prenantes au processus électoral dans chacune des trois provinces de mise en œuvre du projet

Ce système et cet espace servira à la fois de mécanisme et d'outil de plaidoyer et de responsabilisation pour toutes les parties prenantes concernées par la communication électorale par les médias en ligne et hors ligne et qui seront en mesure d'œuvrer en faveur d'une régulation intelligente et conforme aux droits humains, puisqu'elle fait défaut dans les trois provinces, et de demander des comptes aux acteurs concernés (acteurs politiques, organisations de la société civile, professionnels des médias et journalistes citoyen) en garantissant que toutes les mesures de régulation et d'autorégulation discutées et mises en œuvre sont conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Activité 2.2.2. : Ateliers de renforcement des capacités sur les principes et les mesures régulation, de co-régulation et d'autorégulation des médias en période des élections.

Ces ateliers permettront de renforcer les capacités de différentes parties prenantes au système de régulation multipartite afin qu'ils soutiennent la liberté d'expression et la disponibilité d'informations exactes et fiables dans la sphère de l'information publique électorale et de traiter des contenus qui portent atteinte aux droits humains et à la démocratie, tout en spécifiant un certain nombre de questions que les régulateurs, autorégulateurs et Co régulateurs des médias et de plateformes numériques devraient aborder lorsqu'ils établissent des rapports(discours de haine, incitation à la violence et diffusion des informations malveillantes).

Activité 2.2.3. Ateliers sur l'éthique de l'internet et des médias en période des élections.

Ces ateliers ont pour but de faciliter la capacité des régulateurs, co-régulateurs et autorégulateurs à s'aligner sur un cadre commun de l'éthique de l'internet (plateformes numériques) et à développer des systèmes cohérents pouvant impacter positivement dans toutes les autres provinces du pays afin de minimiser la pratique du discours de haine, d'incitation à la violence et la diffusion des informations malveillantes sur toutes les plateformes de production de l'information. Les activités de ce produit permettront le renforcement des capacités de 150 médias avant les élections. La sélection des médias tiendra compte de la couverture géographique des zones ciblées. Le choix des journalistes à former issus de ces médias tiendra compte du genre et de l'âge, pour prendre en considération l'implication des jeunes.

Activité 2.2.4 : Ateliers consultatifs sur la production et l'adoption d'un protocole d'entente contre le discours de haine et la désinformation dans les médias et plateformes numériques.

Dans le prolongement du PACE, qui entend préconiser un système de régulation des médias et des plateformes numériques visant à garantir la disponibilité d'informations précises et fiables dans la sphère de la communication électorale, ces ateliers proposeront un code de conduite provincial qui engagera toutes les parties prenantes au processus électoral, particulièrement les acteurs politiques, à bannir tout propos frisant la haine et la désinformation dans les médias et plateformes numériques. Un partenariat avec la UNESCO/Radio Okapi avec leurs réseaux des radios communautaires conduira à renforcer leurs rôles dans la prévention des discours de haine et de désinformation à travers la création d'émissions spéciales axées sur le domaine et la diffusion de débats entre voix modérées.

Produit 2.3 : Les initiatives de dialogue, de plaidoyer et de concertation proposées par les organisations de femmes et de jeunes sont opérationnelles

La représentation, la participation et la protection effective de la jeunesse étant nécessaire pour favoriser un environnement électoral et social pacifique. Il s'agit de renforcer les capacités des jeunes des organisations cibles et d'accompagner la mise en place d'initiatives proposées par ces jeunes en vue de les impliquer davantage dans la lutte contre les inégalités des genres et de promouvoir la participation politique des femmes et des jeunes dans l'espace politique, notamment dans le processus électoral.

Activité 2.3.1 : Formation des groupes des jeunes par province sur la Campagne He for She pour des élections inclusives

Les jeunes filles et les jeunes garçons seront formés à raison d'un groupe de 50 jeunes par province ciblée pour mener la campagne de solidarité pour l'égalité des sexes dans des processus électoraux inclusifs. Le but est de faire participer les hommes et les garçons dans le combat pour l'égalité des sexes et les droits des femmes, en les encourageant à prendre des mesures contre les inégalités basées sur le genre dans l'espace politique, surtout lors des élections. Les médias en ligne et hors ligne partenaires vont relayer aussi la campagne dans les provinces cibles. La campagne prendra également la forme d'ateliers de formation dans les provinces cibles, d'impressions d'outils de communication (képi, dépliants, banderoles, T-shirt, etc.) et de la diffusion des messages par les médias partenaires.

Activité 2.3.2 : Accompagnement de 2 initiatives par province proposées par les organisations des jeunes

Un appel à propositions pour renforcer ou promouvoir le dialogue autour des thématiques relatives à la pacification sociale du processus électoral et à l'importance de la participation politique des jeunes, en lien avec le plan d'action national JPS, adopté en RDC en aout 2022, sera lancé auprès des organisations des jeunes de chaque province. Une initiative présentée par une organisation de la société civile menée par et composée de jeunes sera sélectionnée selon des critères préétablis (pertinence de l'initiative de dialogue, nombre et profils des participants, niveau de faisabilité). La phase d'implantation de ces initiatives sera techniquement accompagnée par le PNUD.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

d) Ciblage du projet – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Les activités du projet seront mises en œuvre dans les zones les plus à risques soit parce qu'en proie aux conflits, soit sous la menace de ceux-ci, notamment dans les zones où les risques d'accroissement des conflits existants liés aux élections sont élevés. Il s'agit des provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasai-Central. Comme lors des élections précédentes, le risque est grand de voir les groupes armés prendre parti dans le scrutin et en fausser les résultats, par la menace et la violence. Les territoires à plus fort risque devront être confirmés à l'entame du processus en fonction de l'évolution de la situation.

Ce ciblage se fonde sur l'étude du PNUD sur la "Cartographie des risques de conflits en RDC avant, pendant et après les élections de 2023". Outre les trois provinces de l'Est citées, s'ajoutent le Kasai-Central et le Haut-Katanga où des antagonismes et conflits communautaires et ethniques encore vivaces pourraient encore muer en violences du fait des adversités électorales.

Pour chaque objectif spécifique, le projet ciblera les acteurs suivants :

Les bénéficiaires seront choisis selon les critères ci-après : implantation dans les provinces/zones cibles du projet, importance de l'organisation, expertise/expérience dans le domaine électoral, en particulier activités antérieures ou en cours dans la prévention des conflits, respect de la diversité géographique, ethnique, religieuse, ratio homme-femmes, jeunes, personnes vivant avec handicap.

Résultat 1 : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.

- Au moins 250 acteurs représentant les parties prenantes au processus électoral (CENI, forces de sécurité, confessions religieuses, groupes de jeunes et de femmes, chefs coutumiers, partis politiques) formés à la gestion pacifique des conflits (25 issus de chaque province de mise en œuvre, au moins 40% de femmes et 20% de jeunes) ;
- Au moins 50 personnes représentant les parties prenantes au processus électoral (CENI, forces de sécurité, confessions religieuses, groupes de jeunes et de femmes, chefs coutumiers etc.) formés à la prévention et à l'atténuation de la violence à l'égard des femmes dans les élections et en politique (80% de femmes, 20% de jeunes et avec la participation d'au moins 6 déléguées venant des provinces) ;
- Au moins 50 partis politiques impliqués dans le processus d'adoption et de dissémination du code de conduite des partis et groupements politiques (avec au moins 5 partis dirigés par des femmes) ;
- Au moins 4 cadres de concertation soutenues, en particulier avec la Commission d'intégrité et de médiation électorale, chefs coutumiers, sécurité électorale, médias et élections (au moins une réunion par province d'intervention du projet)

Résultat 2 : Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections.

- Au moins 150 représentants d'organisations de la société civile, en particulier des groupes de jeunes et de femmes, formées à la planification, à la mise en œuvre et à la coordination d'une campagne de sensibilisation (au moins 25 issues des provinces dont 40% de femmes et 30% de jeunes);
- Au moins 6 activités de sensibilisation organisées par zone d'intervention (6*6=36);
- Au moins 150 personnes formées aux techniques de médiation électorale (dont 25 issus des provinces d'intervention, 40% de femmes et 30% de jeunes);
- 150 médiateurs/atrices issus de la société civile déployés lors des étapes clés du processus électoral (dont 25 de chaque province ciblée, 40% de femmes et 30% de jeunes).

Les femmes et les jeunes étant souvent victimes, perpétuateurs et/ou atténuateurs de violences électorales, les actions identifiées dans cet objectif permettent de les outiller afin qu'ils soient des participants au processus électoral mieux équipés, des acteurs/actrices du changement plus performants et des travailleurs de la paix capables d'agir en première ligne de défense dans la prévention des violences électorales.

- Au moins 70 journalistes formés sur le repérage, la traçabilité et l'atténuation de la désinformation et des discours de haine (25 venant de l'intérieur du pays, 40% de femmes et de jeunes);
- Au moins 70 journalistes formés sur le rôle et l'utilisation des médias dans la prévention des discours de haine et de la désinformation ((25 venant de l'intérieur du pays, 40% de femmes et de jeunes);
- Au moins 40 organes médiatiques participent aux campagnes lancées (y compris 5 dans chaque province d'intervention)

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le projet sera mis en œuvre par trois organismes des Nations Unies – le PNUD, ONU FEMMES et UNESCO – sous le lead du PNUD - par l'intermédiaire de leurs bureaux en RDC. Ces organismes sont présents de longue date dans le pays et disposent d'un vaste réseau de partenaires institutionnels, locaux et nationaux.

Les trois entités bénéficiaires ont une forte présence dans les zones ciblées par le projet, avec des représentations locales basées à Kananga, Tshikapa, Lubumbashi et dans la partie orientale du pays. Ces organismes des Nations Unies ont mené plusieurs projets complexes dans la région dans les domaines humanitaires, de la stabilisation, du développement et de l'assistance électorale.

PNUD

La coordination générale du projet sera assurée par le PNUD et facilitée par un chef de projet/coordonnateur basé dans le bureau du PNUD à Kinshasa, qui sera secondé par 2 experts nationaux basés dans différents bureaux de terrain, dont les responsabilités seront subdivisées par pool ; notamment, le pool Sud, qui couvrira le Kasai-Central, le Haut-Katanga et le Lualaba, Le PNUD entretient déjà des relations étroites avec les autorités provinciales, ce qui facilitera la mise en œuvre et l'appropriation du projet au niveau local.

Présent en RDC depuis 1976, le PNUD RDC a joué un rôle clé dans la mise en œuvre d'une assistance électorale depuis l'avènement de la démocratie en 2006. Il a soutenu les 3 précédents cycles électoraux et a accompagné la RDC dans chacun de ces processus. En outre, le PNUD a récemment diligenté une étude sur la cartographie des risques de conflits électoraux, laquelle a démontré qu'il est important d'anticiper et de prévenir les conflits électoraux afin d'assurer la paix, la cohésion avant, pendant et après les élections prochaines, particulièrement au vu des tensions actuelles et des divergences entre acteurs politiques. Son expertise unique en matière d'assistance électorale et sa relation privilégiée avec les autorités nationales et provinciales représentent une valeur ajoutée majeure pour cette initiative. En outre, ses mécanismes de collaboration avec la MONUSCO (Unité des Affaires Politiques, Unité Genre, UNPOL...), le BCNUDH et d'autres partenaires de stabilisation et de développement dans l'Est contribueront à faire en sorte que ce programme bénéficie de la complémentarité d'autres initiatives en cours. Le cadre programmatique du PNUD RDC pour 2020-2024 a désigné la gouvernance inclusive comme l'un de ses trois principaux axes. Les élections étant une de ses composantes, il est essentiel que cette question clé de prévention des conflits électoraux soit traitée dans sa programmation.

L'expérience et l'expertise du PNUD en matière de gouvernance démocratique permettra de se concentrer à la fois sur la pérennité des interventions visant à créer des facteurs favorisant un cadre démocratique pour des élections apaisées afin de traiter les divers facteurs d'instabilité, et sur la nécessité de soutenir le changement systémique au niveau institutionnel, en garantissant des processus démocratiques plus transparents et en réduisant le harcèlement et autres obstacles pour garantir la participation de tous et de toutes au processus électoral.

ONUFEMMES

La participation d'ONU Femmes dans ce projet est construite autour de son expertise en matière d'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la priorisation de l'agenda femme, paix et sécurité. ONU Femmes a soutenu le gouvernement dans le développement de son plan d'action national de deuxième génération de mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies. ONU Femmes assure le secrétariat des fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire. Depuis 2019, une vingtaine d'organisations sont bénéficiaires de ces ressources en RDC, dont deux au Kasai, une dans le Kasai Central. ONU Femmes, en collaboration avec le PNUD, a été impliquée dans la mise en œuvre du projet PACEC, à travers lequel plusieurs activités en rapport avec la prévention des conflits électoraux et la violence à l'égard des femmes dans la vie publique (VAWP) ont été réalisées ; en l'occurrence, la formation des médiatrices, des radios communautaires, etc.

Depuis sa création, grâce à son soutien technique et à son expertise, ONU Femmes a promu des processus et des institutions politiques inclusifs et des initiatives visant à atténuer les violences à l'égard des femmes dans la vie publique (VAWP) dans plus de 100 pays, contribuant directement aux réformes électorales et juridiques, ainsi qu'aux processus institutionnels visant à faire progresser la participation et la représentation politique des femmes.

De plus, la note stratégique de l'ONU Femmes 2020-2024 a inscrit la gouvernance, la participation politique et le leadership féminin comme l'un de ses quatre principaux axes. La prise en compte transversale du genre dans le processus électoral étant une de ses priorités, il est important que l'on fasse de la question de la prévention des violences électorales une préoccupation majeure.

UNESCO

En vertu de son mandat, l'UNESCO est à la fois une institution de coopération internationale et un organisme de développement. Cependant, elle est souvent considérée exclusivement comme un organisme de développement. L'UNESCO a vocation à assurer un leadership intellectuel et stratégique et à servir de référence, sans se cantonner au rôle d'organisation pour le développement. Le rôle de l'UNESCO est d'aider l'ensemble de ses Etats membres à traduire dans leurs politiques les réponses aux enjeux mondiaux. Plus généralement, l'UNESCO promeut le respect de la diversité culturelle dans les politiques de développement.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du Secrétariat Général de l'ONU sur le discours de haine, l'UNESCO est l'organisation qui en assure le lead, elle continue de mettre en place de solides mécanismes de suivi et encourager les États membres à consacrer des ressources suffisantes à la mise en œuvre de leurs propres décisions.

L'UNESCO, qui est dans sa soixante-deuxième année de présence en RDC, appuie le pays dans la prévention de la violence qui s'opère par différentes voies de communication de masse. Ses activités de soutien au processus électoral de 2011 et de 2018 ont porté sur le renforcement des capacités des journalistes sur le traitement et la couverture de l'information en période électorale et sur l'éducation à la culture de la paix.

Dans le cadre son programme 2021-2023, dit 41 C 5, pour le secteur communication et Information, l'UNESCO inscrit la lutte contre la désinformation et contre les discours de haine dans ses priorités programmatiques. Elle a développé à cet effet des outils pédagogiques de qualité sur la lutte contre les fakes news (désinformation et information malveillante), la lutte contre les discours de haine sur les réseaux sociaux, sur l'ouverture des élections, sur la liberté d'expression face aux impératifs du maintien de l'ordre publique, outils indispensables dans la mise en œuvre de ce projet sur la prévention de la violence électorale en RDC.

Grace à son expertise unique en matière de communication et information, et à ses récentes activités menées, son bureau de Kinshasa, avec l'appui de ses partenaires, dont les associations professionnelles des médias, les écoles de formation en journalisme, la Police Nationale congolaise et les Ministères provinciaux et nationaux de l'Intérieur, de la communication et des médias, sera en mesure de formuler des réponses efficaces sur les défis du déferlement de la désinformation et de la montée du discours de haine pendant la période des élections 2023.

Le projet utilisera la modalité de mise en œuvre directe en tenant compte des exigences et procédures de chaque organisation récipiendaire.

PNUD : modalité mixte.

ONU Femmes et UNESCO : modalité mixte.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : PNUD Partenaires d'exécution : BCNUDH CENI CENCO ECC EISA Ministère de l'Intérieur Parlement, CSM, ministère de la Justice, ministère des Droits Humains ; Ministère du Plan ; Ministère du Genre, Famille et Enfants, ministère de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières. CCNSC, Nouvelle Société civile, Société civile forces vives, Organisations Féminines (CAF, REFED, CAFCO) Conseil National de la jeunesse	USD 81 518 108	UK , CANADA, SUEDE, JAPON, MONUSCO , PBF , KOICA, Corée du Sud, Norvège, FCDO, Pays Bas & GIZ	Kinshasa, Kasai Central, Kasai, Tanganyika, Nord & Sud Kivu et Ituri	Total: 354 Kinshasa: 217 Kasai Central: 24 Kasai : 7 Tanganyika : 16 Nord Kivu : 50 Sud Kivu : 19 Ituri : 21	3 experts techniques existants
Organisation bénéficiaire : ONU FEMMES Partenaires d'exécution : FMMDI	USD 8 969 426	NORVEGE/ SUEDE/ Women, Peace & Humanitarian TF.	Kinshasa, Kasai, Kasai central, Nord kivu, Tanganyika, Ituri	Personnel total au nombre de 40. Siège (Kinshasa) : 32	4 experts techniques existants

CAFCO REPAFE AFIA MAMA DYNAFEC RIEN SENS LES FEMMES MINISTERE DU GENRE CENI APDFE BEMPRODEC		Gouvernement de la République Démocratique du Congo, Peacebuilding Fund, MPTF-UN COVID-19 Response Rcvy		Lubumbashi : 2 Kasaï Central : 1 Kasaï : 2 Nord Kivu : 3	
Organisation bénéficiaire : UNESCO	USD 2 119 159	BCNUDH/ MONUSCO/U NOCA	Kinshasa	Personnel au nombre de 23 Tous basés à Kinshasa	2 experts techniques existants
Partenaires d'exécution : Radio Okapi CSAC UNPC FRPC Institut pour l'appui et la promotion de la gouvernance au Congo (IPGC) UCOFEM Ministère de la Communication et des médias CENI		PBF Fonds multi- bailleur (Fonds-en- dépôt de la Chine, Allemagne, Suède et Pays- Bas)			

*b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.*

Le PNUD assumera le rôle d'entité chef de file pour la mise en œuvre, assurera la coordination dans l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies et coordonnera les fonctions de suivi et d'évaluation, d'établissement de rapports et de communication pour l'ensemble du projet. En tant qu'organisme chef de file, le PNUD RDC sera globalement responsable de la coordination avec ses homologues gouvernementaux dans le pays. Aux fins de l'élaboration des rapports, le PNUD agira en tant que chef de file pour le projet. A ce titre, le PNUD assurera l'harmonisation des cadres de résultats de l'UNSDCF et du projet et sera responsable de l'assurance qualité du projet, ainsi que de la coordination de la communication des résultats en temps utile.

Afin de garantir un projet de haute qualité en ce qui concerne sa mise en œuvre, le suivi des résultats, les rapports et la communication, le projet disposera d'un Coordonnateur de projet de niveau /IPSA à temps plein et recruté au niveau international, basé au bureau du PNUD à Kinshasa. Il sera placé sous la supervision directe du CTP du PACE qui s'assure de la cohérence du PREVEL avec PACE. Le Coordonnateur du PREVEL fait partie des experts techniques du PACE. Comme indiqué dans le document de projet du PACE, il s'agit d'un « Expert international – spécialiste en gestion de projet avec une connaissance en prévention de la violence électorale et sécurisation du processus électoral - chargé de la coordination de l'appui à la prévention de la violence électorale, à la résolution pacifique des conflits et à la médiation électorale dans le cadre du projet PBF PNUD-ONU Femmes-UNESCO d'appui à la prévention de la violence électorale et en relation avec le résultat 3 du PACE ». Le financement de ce poste sera partagé par les projets PACE/Sécurisation du processus électoral et PREVEL à hauteur de 50% par projet étant donné que ce dernier suivra la mise en œuvre des activités de prévention inscrites dans la composante 3 du projet d'assistance électoral afin de combler le gap en termes de zones de couverture géographiques et ressources.

Le rôle du Coordonnateur de projet sera de :

- ✓ Coordonner tous les aspects de la mise en œuvre du projet avec les responsables désignés de l'UNESCO et de l'ONU-FEMMES, afin de veiller à ce que les activités se soutiennent mutuellement et de maintenir un objectif clair de consolidation de la paix.
- ✓ Veiller à ce que les activités du projet restent cohérentes et complémentaires vis-à-vis des autres activités de consolidation de la paix dans les provinces cibles, notamment en assurant la coordination avec les différentes unités et section de la MONUSCO.
- ✓ Assurer une communication adéquate et, en tant que de besoin, une mise en œuvre conjointe entre les organismes participants afin de garantir la cohérence et les synergies entre les produits, en vue d'obtenir les effets escomptés et le résultat global.
- ✓ Effectuer régulièrement des déplacements pour examiner les activités menées dans différentes provinces et s'assurer de la bonne coordination et de l'effectivité des composantes pertinentes du projet.
- ✓ Planifier et diriger des missions conjointes pour les membres du Comité technique, dans la perspective des rapports d'activité à mi-parcours et annuels.
- ✓ Diriger la rédaction des rapports d'activités, avec l'aide du responsable du suivi et de l'évaluation et des points focaux des organismes de mise en œuvre qui seront chargés de garantir la bonne qualité des données partagées avec le responsable du suivi et de l'évaluation, et veillera à ce que la communication relative au projet soit menée efficacement.
- ✓ Fournir un appui au Comité de pilotage et rendra compte au Coordonnateur résident. Le Coordonnateur de projet sera en liaison étroite, en temps utile, avec le Secrétariat du PBF en RDC.

Le coordonnateur du projet sera assisté dans ses tâches par le spécialiste en suivi et évaluation de niveau UNVI qui sera recruté à cette fin. Le financement de ce poste serait assuré par le PREVEL à hauteur de 50% et 50% par le projet PACE.

Quant à la relation avec le projet d'appui aux élections, les précisions suivantes doivent être apportées. Le projet PREVEL s'aligne sur PACE à travers sa composante 3 : soutien à la résolution des conflits, à la médiation électorale et au leadership responsable pour des élections apaisées. Le cadre de résultats de l'un développe et complète celui de l'autre à travers des indicateurs plus spécifiques et ciblés. Il est mis en œuvre au niveau provincial pour des activités

spécifiques ciblant les zones les plus à risques de violence électorale, à savoir le Haut Katanga, Lualaba, et le Kasai-Central. Quant au PACE, il s'étend au niveau national, provincial et local.

Le projet PREVEL sera financé par le PBF. C'est un financement dédié à la prévention de la violence électorale uniquement. Le PACE sera financé par un Basket Fund dans lequel les fonds ne ciblent pas de lignes budgétaires spécifiques. En revanche, le financement du projet PREVEL sera mentionné dans le document du PACE et inclus dans le budget global de ce projet comme contribution du système des Nations Unies orientée vers la prévention de la violence électorale.

L'orientation et la supervision du projet seront assurées par un Comité de pilotage, composé de hauts responsables des entités des Nations Unies bénéficiaires (le Coordonnateur Résident et l'ensemble des trois Représentants Résidents des entités des Nations Unies bénéficiaires), et de représentants des ministères de tutelle du Gouvernement notamment le ministère de l'Intérieur, le Ministère du plan ainsi que les institutions dont la CENI. Le Comité de pilotage se réunira au début, à un tiers et deux tiers du parcours, et à la fin du projet. Deux représentants de la société civile de la RDC seront invités à se joindre au Comité de pilotage, la CENCO et ECC ainsi que deux faitières de regroupement des femmes et des jeunes. Le Secrétariat PBF basé en RDC se joindra au Comité de pilotage du projet. Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par le CTP du projet PACE assisté du coordonnateur du PREVEL.

Les comités de pilotage du PACE et du PREVEL ne sont pas liés quoique l'alignement du PREVEL au PACE implique que les résultats de l'un puissent être reportés parmi les objectifs atteints par l'autre. Ainsi, le projet contribuera à la mise en œuvre du PACE pour ce qui concerne la prévention de la violence électorale et assurera le partage d'informations à travers les réunions du comité de pilotage, du comité technique et de coordination, à la demande et selon les orientations du Conseiller technique principal (CTP) du PACE. Le projet élaborera cependant l'ensemble de rapports spécifiques attendus pour les projets PBF et en respectera le format. Lorsque les contributions du projet PREVEL seront faites aux rapports du PACE, elles respecteront le format et la fréquence des rapports du PACE.

Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du projet et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire. Ses membres se réuniront sur une base semestrielle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession. Le Comité de pilotage est en charge des tâches suivantes :

- L'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication ;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet ;
- La coordination et harmonisation des actions ;
- L'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion ;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels.

Le Comité de Pilotage agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

De même, des comités techniques seront organisés à Kinshasa ou dans les provinces d'intervention du projet. Elles se tiendront au minimum une fois par trimestre et seront

convoqués et présidés par le représentant du PNUD. Les réunions techniques sont composées du Coordinateur du projet et de toute l'équipe de gestion du projet (experts du PNUD, ONU FEMMES et UNESCO) ainsi que du Coordinateur Provincial de la CENI, et des représentants des organisations et institutions bénéficiaires (Gouvernement provincial, administrations provinciales, institutions judiciaires, ONGs locales...). Elles porteront sur :

- Le suivi du plan de travail ;
- La coordination et l'harmonisation des actions ;
- La formulation des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

Cette structure de gouvernance globale, composée du Comité de pilotage et du Comité technique, contribuera à la responsabilisation et à l'assurance qualité pendant la mise en œuvre du projet. Un fonctionnement intégré et rigoureux au niveau technique contribuera à l'efficacité et à l'efficience du projet, dans la mesure où le Comité technique constituera un forum permettant de partager et de mobiliser les plateformes, l'expertise et la crédibilité existantes.

Outre les réunions de ces deux comités ainsi que les missions conjointes, des rapports périodiques sur l'avancement du projet seront élaborés et partagés par le coordonnateur du projet. Des réunions périodiques (mensuelles) seront également organisées par les 03 agences sur la planification conjointe et l'état d'avancement des activités.

Le PNUD sera l'organisme chef de file pour la mise en œuvre du présent projet et sera chargé de recruter un coordinateur de projet international P3/IPSA en RDC et un expert en suivi évaluation et reporting UNVI. En outre, le PNUD sera chargé de soutenir et de financer les activités essentielles de suivi et d'évaluation, les rapports et les communications et d'organiser les réunions du Comité technique et du Comité de pilotage.

Pour tenir compte de ces fonctions et postes, 400.000 dollars seront affectés au PNUD pour le poste IPSA Coordonnateur et un expert suivi évaluation et reporting UNVI et contribuera à 50% à la prise en charge d'un financier NPSA 8 qui appuiera le projet pendant deux ans, Ce montant couvrira aussi l'évaluation finale à hauteur de 55 000 dollars ainsi que les missions de suivi et le fonctionnement du projet.

ONU Femmes assignera une experte genre SB3 et un(e) assistant(e) NVNU de projet la responsabilité de superviser les interventions menées conjointement avec les organisations partenaires dans la mise en œuvre du projet au niveau provincial et de participer aux réunions de coordination ainsi qu'aux réunions du Comité Technique.

UNESCO assignera à un chargé de la communication et de l'information la responsabilité de superviser les interventions menées conjointement avec les organisations partenaires dans la mise en œuvre du projet au niveau provincial, notamment des activités relatives à la lutte contre le discours de haine, et de participer aux réunions de coordination ainsi qu'aux réunions du Comité Technique.

En résumé pour les postes sur le PREVEL : ONU Femmes dédiera un(e) expert(e) genre et un(e) assistant(e) de projet, UNESCO dédiera un chargé de la communication et de l'information, PNUD recrutera un P3/IPSA à 50%, VNUI à 50% M&E et financier 50%. Ces postes seront pris en charge à hauteur de 50% par le projet élection PACE car un lien sera établi avec la 3^{ème} composante de ce dernier et ces expertises travailleront en intégrant les activités de cette composante pour plus de résultat et de cohérence dans l'action de prévention.

Enfin, l'équipe de gestion du projet, composée du staff susmentionné, participera mensuellement à une réunion de coordination, qui portera sur les points suivants :

- Revue du mode de coopération inter-agences ;
- Suivi du plan de travail ;
- Coordination des actions en cours et à venir ;
- Formulation et partage de recommandations à l'attention du Comité Technique.

c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

De manière globale, les risques liés aux VBG existent au sein de la famille, dans les communautés, et s'accroissent souvent en période électorale. L'atténuation de ces risques consiste à prendre des mesures fortes inspirées des valeurs sociétales, des savoirs endogènes, des textes de lois, décrets et codes existant dans le pays et appuyés par les institutions juridiques et autres services sociaux au niveau des provinces cibles (Haut Katanga, Lualaba et Kasai-central).

Le projet entend gérer les risques à travers :

- le renforcement de la prévention
- et la réponse (mitigation)

Pour ce qui est de la prévention : les activités de sensibilisation, vulgarisation, et formation sur les lois existantes (la Constitution de la RDC art 14 et 15³⁰, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée depuis 1979 par les États Membres de l'Organisation de Nations Unies et ratifiée par la République démocratique du Congo en octobre 1985³¹, le code de la famille, etc.) en faveur des femmes et toutes les parties prenantes au processus électoral permettront une meilleure maîtrise de la dimension genre afin de prévenir les VBG sous toutes leurs formes. Toujours dans la prévention et en vue d'une participation féminine efficace au niveau de la communication, les capacités des professionnels des médias seront renforcées par l'application du code éthique et déontologie des journalistes, la production radiophonique des émissions de lutte contre les VBG, la promotion de la gent féminine et sa participation au processus électoral. Aussi, le Code³² du numérique promulgué

³⁰ Article 14

Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales.

L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. La loi fixe les modalités d'application de ces droits.

Article 15 : Les pouvoirs publics veillent à l'élimination des violences sexuelles.

Sans préjudice des traités et accords internationaux, toute violence sexuelle faite sur toute personne, dans l'intention de déstabiliser, de disloquer une famille et de faire disparaître tout un peuple est érigée en crime contre l'humanité puni par la loi.

³¹ Article 2

Les Etats parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes

³² Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique

le 13 mars 2023 instaure désormais une autorité de régulation du numérique qui doit assurer le respect de lois et normes en termes d'utilisation des outils du numérique et surtout dans la lutte contre les discours de haine en ligne et autres contenus inappropriés, sexistes ou portant atteinte aux droits des femmes. La section 6 (des contenus abusifs ; page 160) du Code numérique en son article 356 stipule « *quiconque aura, intentionnellement, créé, téléchargé, diffusé ou mis à disposition du public par le biais d'un système informatique des écrits, contenus, messages, photos, sons, vidéos, dessins ou toute autre représentation d'idées ou des théories, de nature raciste, tribaliste ou xénophobe... sera puni d'une servitude pénale d'un mois à deux ans et d'une amende ...* »

Dans le cadre du PREVEL, les femmes seront sensibilisées et pourront même se servir du numérique pour la campagne électorale, l'organisation de fora de discussions et partage d'expérience avec les femmes d'autres provinces, le commerce électronique, le renforcement de leurs capacités dans différents domaines selon le besoin en formation ressenti, etc. Tous ces textes et lois viennent renforcer la prévention afin que la femme participe sans crainte ni tabou à toutes les activités selon ses ambitions.

Dans la réponse ou la mitigation des risques : les mécanismes mis en place au niveau de province à travers l'existence des organes étatiques (Gouverneur, ministères provinciaux de la justice ou autres, bourgmestre, chef de quartier, centres d'écoute), la constitution des femmes en réseau et même la plateforme interprovinciale qui sera mise en place par le présent projet aideront au maintien de la cohésion sociale, à déterminer les conséquences des VBG qui parfois, sont sources de conflits, de découragement voire de rupture d'activités économiques et politiques de certaines femmes. La disponibilité des services de sécurité au niveau des provinces (Ipolice, ou mécanisme d'alerte comme la mise en place de numéros verts) seront renforcés par le projet pour une prise en charge efficace et efficiente des femmes médiatrices. Il faudra veiller à ce que ceci soit mis en œuvre avant le jour des élections, le jour des élections et perdure après les élections, avec une attention particulière sur la période séparant les élections de la mise en place des personnes élues aux différents niveaux d'élection.

Ainsi quelques risques majeurs ont été identifiés au titre de la cartographie et qui seront enrichis au fur et à mesure que le projet sera exécuté afin de prendre en compte le contexte particulier de chaque province cible.

Cartographie des risques anticipés par phase du processus électoral

Phase critique	Acteurs concernés	Niveau de risque	Conséquences probables	Stratégie d'atténuation / agence responsable
Période pré-électorale				

<p>Délimitation de toutes les circonscriptions électorales en vue des élections locales</p> <p>Risque pertinent : <i>Absence de consensus quant aux démarcations des circonscriptions</i></p>	<p>Ministère de l'intérieur et de la sécurité, CENI, acteurs et élus politiques locaux, partis politiques, OSC, chefferies traditionnelles</p>	<p>Élevé</p>	<p>Manque de confiance dans les autorités nationales et l'administration électorale Tensions intercommunautaires au moment de la publication de la cartographie des circonscriptions. Dans les régions où de telles tensions préexistent, risques d'affrontements directs ou avec les forces de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux missions de bons offices de la RSSG - Appui à la tenue des différents forums et cadres de concertation des parties prenantes (CENI, partis politiques, PNC, chefs coutumiers, médias et OSC) en soutenant l'organisation de fora et la mise en place, la dissémination et l'adoption de codes de bonne conduite par les acteurs électoraux / PNUD, ONUFEMMES
<p>Enrôlement des électeurs et cartographie électorale</p> <p>Risques pertinents : <i>Faible inclusivité des listes électorales, en raison notamment du contexte sécuritaire ; manque de sincérité dans la représentation des équilibres démographiques provinciaux ; répartition géographique déséquilibrée des bureaux de vote ; absence du principe du suffrage égal</i></p>	<p>Gouvernement, Parlement, CENI, forces de sécurité, OSCs, chefferies traditionnelles,</p>	<p>Élevé</p>	<p>Exclusion de franges entières de la population remettant alors en question l'équité du vote</p> <p>Tensions politiques et intercommunautaires au moment de la publication des listes et de la cartographie électorales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui du projet à l'opérationnalisation des cadres de concertation des parties prenantes en soutenant le renforcement des capacités des parties prenantes ciblées sur les techniques et les outils de monitoring, de prévention et de gestion des conflits, y compris sensibles au genre / PNUD, ONUFEMMES, - Soutien du projet aux efforts de pacification sociale (forums) durant le processus électoral, le projet offre une compréhension commune du rôle de l'administration électorale, des forces de sécurité et des autres parties prenantes dans la gestion et la participation à un processus électoral inclusif et apaisé, ainsi que des connaissances sur l'analyse des conflits électoraux / PNUD, ONUFEMMES.
<p>Inscription des candidats</p> <p>Risque pertinent : <i>Exclusion de forces et leaders politiques importants</i></p>	<p>CENI, Conseil constitutionnel</p>	<p>Élevé</p>	<p>Manque de confiance dans les autorités nationales et l'administration électorale Boycott du processus électoral Appels à manifester et à bloquer le processus électoral Tensions intercommunautaires au moment de la publication des listes des candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de bons offices de la RSSG à travers la mise en place de cadres de dialogue - Dissémination et adoption de codes de bonne conduite par les acteurs électoraux / PNUD, ONUFEMMES, UNESCO - Soutien du projet au renforcement des capacités des parties prenantes ciblées sur les techniques et les outils de monitoring, de prévention et de gestion des conflits, y compris sensibles au genre. / PNUD, ONUFEMMES, UNESCO,

			Entrée en dissidence d'une région ou d'une province	-
<p>Campagne électorale</p> <p>Risques pertinents : <i>Entraves ou impossibilité de faire campagne pour certains acteurs et partis politiques ; intimidations et violences à l'encontre d'une partie des candidats et des électeurs ; intimidations et violences à l'encontre de la CENI et de son personnel.</i></p>	<p>CENI, forces de sécurité, acteurs et partis politiques, journalistes, médias/faiseurs d'opinion sur les réseaux sociaux, Militants politiques Jeunes désœuvrés (kuluna) et conducteurs de taxi-moto (wewa)</p>	Élevé	<p>Attaques et intimidations dirigées contre des acteurs et partis politiques</p> <p>Affrontements entre groupes rivaux de partisans, notamment durant les grands rassemblements électoraux.</p> <p>Attaques et intimidations dirigées contre les responsables chargés de l'organisation des élections.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des comités provinciaux de coordination - Déploiement des médiateurs/trices électoraux/ales - Mise en place de cadres de dialogue des parties prenantes - Mise en place des dispositifs de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral, notamment à travers un système multipartite de débats et de partage d'information, le projet offre un mécanisme de plaidoyer et de redevabilité pour toutes les parties prenantes concernées par la communication électorale, et ce à travers les médias en ligne et hors ligne présents et actifs dans les trois provinces. / PNUD, ONUFEMMES, UNESCO
<p>Participation des femmes et des jeunes</p> <p>Risques pertinents : <i>Entraves ou impossibilité pour certains groupes de femmes et de jeunes de participer au processus électoral ; intimidations, harcèlement et violences à l'encontre de femmes et de jeunes, des membres et représentants des organisations partenaires du projet</i></p> <p>Risques pertinents : faible participation des femmes et PVH à la révision du fichier suite aux violences basées sur le genre</p>	<p>Femmes et jeunes électeurs/électrices, candidates/candidats, agents électoraux, Organisations de la société civile, notamment de femmes et de jeunes</p> <p>Idem</p>	Élevé	<p>Tentatives d'intimidation, harcèlement, et agressions, dirigées contre les membres des organisations partenaires du projet.</p> <p>Atteinte à la sécurité des organisateurs, des formateurs/trices, des participants et des forces de sécurité.</p> <p>Menace quant à la tenue des activités et à l'atteinte des objectifs du projet.</p> <p>Difficultés d'accès au centre d'inscription, longue file d'attente et violences envers les femmes et intimidations, désinformation et mésinformation sur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des comités provinciaux de coordination - Mise en place des cadres de concertation et le renforcement des capacités des forces de sécurité et des responsables de la sécurisation des élections au sein de la CENI, notamment concernant la prévention et la mitigation des violences basées sur le genre, et en appuyant la mise en place de mécanismes d'alerte précoce, le projet offre des dispositifs de protection des femmes et des jeunes. / PNUD, ONUFEMMES, UNESCO - Appui au CSAC dans la régulation des médias / UNESCO Intensification de la sensibilisation et tenue des cadres de concertation genre et élection de manière régulière, mobilisation des faitières des organisations féminines pour accompagner les femmes vulnérables et mises en place des mesures de discriminations positives, plaidoyer pour la promulgation du

			la RFE, tracasseries par les services impliqués	code de numérique et sensibilisation des agents préposés aux inscriptions et la police
Période électorale				
<p>Opérations de vote</p> <p>Risques pertinents : Défaillances logistiques et organisationnelles de la CENI empêchant tout ou partie des opérations de vote dans certaines parties du pays ; entraves au bon déroulement des scrutins par des acteurs ou perturbateurs du processus</p>	<p>Gouvernement, CENI, forces de sécurité, acteurs et partis politiques, observateurs électoraux</p>	<p>Élevé</p>	<p>Remise en cause du professionnalisme et de l'intégrité de la CENI</p> <p>Appels à manifester, à bloquer les opérations de vote ou à les boycotter</p> <p>Attaques et intimidations dirigées contre les responsables de la CENI en vue de perturber ou d'interrompre les scrutins.</p> <p>Attaques et intimidations dirigées contre électeurs en vue de limiter la participation ou bien d'interrompre les scrutins.</p> <p>Attaques à l'encontre des observateurs nationaux et internationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de bons offices de la RSSG - Soutien aux cadres de concertation et de dialogue entre les parties prenantes - Déploiement des médiateurs/trices électoraux/ales - Mise en place de cellules de veille électorale et d'un système multipartite de débats et de partage d'information sur la régulation, la co-régulation l'autorégulation des plateformes, le projet offre un mécanisme de plaidoyer et de redevabilité pour toutes les parties prenantes concernées par la communication électorale pour une meilleure transparence et une plus grande crédibilité. / PNUD, ONUFEMMES, UNESCO
<p>Opérations d'établissement des résultats et annonce des résultats provisoires</p> <p>Risques pertinents : Défaillances logistiques et organisationnelles de la CENI (absence d'affichage des résultats à l'extérieur des bureaux et des centres locaux de compilation des résultats, non-distribution des copies de procès-verbaux des résultats aux témoins des partis) ; non-acceptation des résultats provisoires par une partie des acteurs et partis politiques ainsi que des citoyens</p> <p>Risques pertinents : faible participation des femmes et</p>	<p>Gouvernement, CENI, forces de sécurité, acteurs et partis politiques, observateurs, OSC, journalistes, médias/faiseurs d'opinion sur les réseaux sociaux</p> <p>Militants politiques Jeunes désœuvrés (Kuluna) et conducteurs de taxi-moto (Wewa)</p> <p>Idem</p>	<p>Élevé</p>	<p>Remise en cause du professionnalisme et de l'intégrité de la CENI</p> <p>Affrontements entre groupes rivaux de partisans.</p> <p>Attaques ciblées contre des acteurs des partis politiques spécifiques et des journalistes.</p> <p>Escalade de la violence ou perpétration d'actes de violence intercommunautaire.</p> <p>Attaques à l'encontre des observateurs nationaux et internationaux</p> <p>Utilisation des jeunes (Kulunas)</p>	

<p><u>PVH au vote suite aux violences basées sur le genre</u></p>			<p>pour empêcher le vote de femmes et violences envers elles surtout les plus vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux cadres de concertation et de dialogue entre les parties prenantes - Déploiement des médiateurs/trices électoraux/ales - Mise en place de cellules de veille électorale et d'un système multipartite de débats et de partage d'information sur la régulation, la co-régulation l'autorégulation des plateformes, le projet offre un mécanisme de plaidoyer et de redevabilité pour toutes les parties prenantes concernées par la communication électorale pour une meilleure transparence et une plus grande crédibilité. / PNUD, ONUFEMMES, UNESCO ; <p>La mise en place des mesures de discriminations positives pour faciliter l'accès des femmes au vote et utilisation des faitières pour les sensibiliser et partager ces mesures et implications et sensibilisations des services impliqués au vote police, agents CENI</p>
Période post-électorale				
<p>Gestion du contentieux et proclamation des résultats définitifs.</p> <p><u>Risques pertinents :</u> <i>Défaillances logistiques et organisationnelles des juridictions en charge du contentieux empêchant tout traitement efficace et efficient des recours, non-acceptation des résultats définitifs par une partie des acteurs et partis politiques ainsi que des citoyens ; intimidations et violences à l'encontre les juridictions concernées</i></p>	<p>Gouvernement, CENI, Cour constitutionnelle (CC) et juridictions en charge du contentieux électoral, forces de sécurité, acteurs et partis politiques Militants politiques Jeunes désœuvrés (Kuluna) et conducteurs de taxi-moto (Wewa)</p>	<p>Faible</p>	<p>Remise en cause du professionnalisme et de l'intégrité des juridictions en charge du contentieux électoral. Affrontements entre groupes rivaux de partisans. Menaces ou attaques ciblées contre les magistrats et les candidats de partis politiques spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs judiciaires (PACE) dans la gestion des contentieux de nature électorale - Déploiement des médiateurs/trices électoraux/ales et la mise en place de cadres de concertation et d'un système multipartite de débats et de partage d'information sur la régulation, la co-régulation l'autorégulation des plateformes, le projet offre un mécanisme de plaidoyer et de redevabilité pour toutes les parties prenantes concernées par la communication électorale, et ce à travers les médias en ligne et hors ligne présents et actifs dans les trois provinces. / PNUD, ONUFEMMES, UNESCO
	Idem	Elevé		

<p>Risques pertinents : <u>harcèlement lors de la gestion des contentieux</u></p>			<p>Menaces, attaques ciblées envers les candidates lors de soumissions de recours et la gestion des contentieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs judiciaires (PACE) dans la gestion des contentieux de nature électorale et formation intégrant les modules sur la violence basée sur le genre et sensibilisation des acteurs judiciaires, - Soutien aux femmes candidates lors de soumissions des recours et mis à disposition des avocats commis d'offices pour une bonne préparation des dossiers et recours ainsi que lors du procès <p>Accompagnement des médias pour propager les mesures d'accompagnement en faveur des femmes et intégrer les modules sur les violences basées sur le genre en faveur des médias</p>
<p>Résultats et conséquences postélectorales.</p> <p>Risque pertinent : <i>Non-acceptation des résultats définitifs des élections</i></p>	<p>Gouvernement, CENI, CC et juridictions en charge du contentieux électoral, forces de sécurité acteurs et partis politiques, politiques, militants politiques, jeunes désœuvrés (Kuluna) et conducteurs de taxi-moto (Wewa) PTFs</p>	<p>Faible</p>	<p>Contestation de la crédibilité du processus électoral et des institutions en charge des scrutins. Interruption du cycle électoral Attaques contre des rivaux ayant remporté ou perdu les élections Appels à manifester et à bloquer les institutions du pays. Émergence ou réactivation de groupes de résistance armée. Escalade de la violence ou perpétration d'actes de violence intercommunautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux missions de bons offices de la RSSG - Soutien à l'adoption par les parties prenantes du code de bonne conduite / PNUD, ONUFEMMES
Durant tout le processus électoral				
<p>Risque pertinent : Menaces diverses sur la sécurité et la participation des femmes aux différentes étapes du processus électoral</p>	<p>Gouvernement, CENI, CC et juridictions en charge du contentieux électoral, forces de sécurité acteurs et partis politiques, politiques, militants politiques, jeunes désœuvrés (Kuluna) et conducteurs de taxi-moto (Wewa)</p>	<p>Elevé</p>	<p>Tentatives d'intimidation, de harcèlement, et d'agressions ciblant les femmes en général et les femmes membres et dirigeantes des organisations de défenses des droits des femmes durant les processus d'enrôlement sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, former des Points Focaux au sein des mécanismes provinciaux de prévention de la violence et les outiller afin qu'ils puissent prévenir/traiter les cas de violence sexuelle et sexiste signalés durant tout le processus électoral ; - Veiller à intégrer dans le code de bonne conduite, des engagements fermes des dirigeants politiques et des médias, à prévenir/traiter la

	PTFs		listes électorales, de sensibilisations durant la campagne électorale, de vote, de proclamation des résultats et de réclamation postélectorale	<p>violence sexuelle et sexiste sous toutes ses formes (discours de haine, menaces physiques, contenu en ligne, etc.) durant tout le processus électoral ;</p> <p>- S'assurer de la protection effective des acteurs des plateformes d'alertes précoces et de réponses rapides aux violences</p> <p>/ ONUFEMMES, PNUD, UNESCO</p> <p>/ CENI, Institutions Etatiques en charge de la sécurité du processus électoral</p>
--	------	--	--	---

*d) **Suivi-évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

Le suivi et l'évaluation sont intégrés dans la conception et la mise en œuvre de la proposition. 8,12% du budget du projet, soit \$162,496 seront directement consacrés au suivi et à l'évaluation du projet. **Pour réaliser ladite évaluation, deux experts seront recrutés dont - un expert(e) en évaluation spécialiste en gestion des conflits électoraux et un autre en analyse genre dont le rôle sera d'évaluer l'impact des actions menées sur le changement des perceptions, de comportement quant à la participation politique des femmes et aux violences basées sur le genre en période électorale, ainsi que l'identification et la capitalisation des bonnes pratiques en la matière qui pourront servir des références dans d'autres projets. Les expertises nationales seront capitalisées pour tenir compte de ressources disponibles.**

Le cadre de suivi et d'évaluation utilisera les données existantes, lorsqu'elles seront disponibles, pour établir une situation de référence, mais reposera par ailleurs sur une étude initiale / de marché, qui sera entreprise pendant la phase de démarrage du projet (cartographie des conflits électoraux basée sur le genre). L'étude sur la cartographie des conflits électoraux constitue la base d'analyse de cette cartographie, ainsi que d'autres sources d'information indépendantes et externes, impliquant notamment le conseil économique et social, qui porte le lead de l'étude et qui procédera à la sensibilisation et à l'implication des chefs coutumiers et autres leaders communautaires afin d'enrichir l'étude et procéder à sa diffusion.

Un(une) chargé (e) de suivi évaluation sera recruté(e) et se consacrera entièrement au suivi et à l'évaluation. Il (elle) contribuera à la préparation et à la mise en œuvre des enquêtes et des évaluations d'impact, procédera à des visites de terrain et assurera le reporting, en appui au coordinateur du projet.

Au début du projet, en concertation avec les organismes partenaires des Nations Unies impliqués, l'expert M&E fixera certains indicateurs stratégiques et élaborera un plan de suivi

et d'évaluation avec l'appui du coordonnateur avec implication des parties prenantes clés. Par ailleurs, un ensemble de normes, d'indicateurs, de données de base, et de cibles sera élaboré en étroite collaboration avec les partenaires afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet.

Le suivi des résultats escomptés pour chaque activité et le retour d'information aux partenaires et organismes de mise en œuvre relèveront de la responsabilité de chaque entité des Nations Unies récipiendaire, sous la supervision du Coordinateur de projet, avec l'appui de l'expert M&E. L'expert M&E, en soutien au coordinateur et en collaboration avec le Comité technique, veillera à ce que les partenaires de mise en œuvre sélectionnés élaborent un plan de suivi axé sur les résultats. Ce plan comportera des indicateurs SMART tenant compte de la problématique sur la parité des genres, ce qui facilitera un suivi efficace.

Le rapportage se fera suivant les procédures et la timeline indiquées dans les instructions partagées par le PBF. Le modèle et la périodicité y sont décrites. Les mécanismes spécifiques qui seront utilisés pour le suivi des résultats comprendront :

- Un rapport d'analyse et d'évaluation du projet, préparé par le coordonnateur de projet et le spécialiste en suivi-évaluation pour examen par le PBF ;
 - Un rapport d'activités de mi-parcours et/ou rapport final, préparés par le Comité technique avec le soutien du PBF à la fin de l'année et/ou à la clôture du projet, soumis à l'examen du Comité de pilotage ;
 - Un rapport final qui sera préparé par le PNUD en collaboration avec les entités des Nations Unies bénéficiaires participantes et comprendra les enseignements tirés et les bonnes pratiques, dans les six mois suivant la fin du projet, et qui sera soumis à l'examen du Comité de pilotage et du PBF.
 - Le projet fera l'objet d'une évaluation externe vers la fin de sa mise en œuvre.
- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Pour assurer la pérennité de l'initiative, le projet renforcera les capacités nationales et locales, en se concentrant sur les institutions et organismes de la société civile dans les provinces ciblées qui sont en lien direct avec les élections et qui peuvent jouer le rôle rassembleur tout en gardant l'objectivité. Tout au long de la mise en œuvre des activités, le leadership et l'appropriation du Gouvernement seront assurés aux fins de la pérennité de l'intervention. Le ministère de l'intérieur à travers ses services spécialisés, le CSAC, les confessions religieuses, les organisations des femmes et des jeunes seront formées et outillées pour porter la question de la prévention des conflits électoraux et autres au-delà des élections. EISA et les ONG nationales seront mobilisées en tenant compte de leur expertise et expériences dans le domaine de la mobilisation électorale et dans la promotion de la cohésion, de la paix. Les Institutions d'appui à la démocratie chargées de réguler le secteur de média, le CSAC et l'UNPC seront appuyées et renforcées pour jouer leur rôle de régulateur. Les médias, notamment Radio Okapi et ses partenaires ainsi que les réseaux sociaux sont autant de canaux qui seront mis à

contribution après avoir été formés et outillés pour être des vecteurs de messages de paix, de cohésion et bannir les messages et discours de haine, la désinformation et la mésinformation ainsi que les fakes news.

De manière spécifique, certains résultats concrets du projet notamment ceux relatifs à/au : (i) l'application iVerify pour lutter contre les discours de haine et la désinformation, (ii) la plateforme permanente de consultation interprovinciale et (iii) code de conduite sur la prévention des discours de haine dans les médias, constitueront une base solide pour assurer la poursuite des activités clés dans les zones cibles et pour la mobilisation de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources dans une perspective d'actions à plus grande échelle, y compris au niveau national.

Ainsi, les mécanismes d'alerte précoce, de gestion des conflits ainsi que les médiateurs constitueront le socle des cadres permanents de suivi et de concertation qui seront, à l'instar des Barza communautaires ou intercommunautaires de paix, mis en place de concert avec le ministère de l'Intérieur pour continuer à gérer et d'alerter tous autres types de conflits ou désastres.

Les engagements ou code de conduite que les leaders politiques et sociaux souscriront seront perpétués au-delà des élections pour renforcer la cohésion entre les différentes communautés.

Enfin, l'état des lieux des mécanismes de lutte contre les discours de haine (en particulier VBGiVerify) permettra de pérenniser leur usage au-delà du projet.

En outre, le projet comprendra une activité spécifique visant à identifier les enseignements tirés et les éventuels points d'appui permettant une intensification de l'engagement, y compris en mobilisant des partenaires donateurs et d'autres partenaires. L'ordre du jour des trois réunions du Comité de pilotage comprendra un point permanent sur l'intensification et la poursuite des travaux et des discussions sur une éventuelle phase 2 de l'intervention à intégrer désormais dans l'assistance électorale au vu du contexte de la RDC.

Il faudra noter, qu'en dépit de quelques appuis ponctuels aux actions de médiation initiées par les OSC nationales telles que CAFCO en 2018, il n'y a jamais eu un projet de prévention de violence en RDC, le projet classique d'appui au cycle électoral n'avait jamais intégré ce volet, en 2006 il y en a eu un sur les contentieux électoraux, il s'agit donc d'une première expérience complète en la matière.

I. Budget du projet

Totaux				
	PNUD 1 (budget en USD)	ONUFEMMES2 (budget en USD)	UNESCO3 (budget en USD)	Totaux
1. Personnel et autres employés	\$ 220 000,00	\$ 59 500,00	\$ -	\$ 279 500,00
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 91 000,00	\$ 45 000,00	\$ 11 760,00	\$ 147 760,00

3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ -	\$ 6 000	\$ 56 933,83	\$62 933,83
4. Services contractuels	\$ 650 982,00	\$ 141 000,00	\$ 171 000,00	\$ 962 982,00
5. Frais de déplacement	\$ 179 144,00	\$ 60 000,00	\$ -	\$ 239 144,00
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ -	\$ 30 000,00	\$ 2 352,00	\$ 32 352,00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 73 827,27	\$ 32 331,78	\$ 38 328,00	\$ 144 487,05
Sous-budget total du projet	\$ 1 214 953,27	\$ 373 831,78	\$ 280 373,83	\$ 1 869 158,88
Coûts indirects (7%):	\$ 85 046,73	\$ 26 168,22	\$ 19 626,17	\$ 130 841,12
TOTAL	\$ 1 300 000,00	\$ 400 000,00	\$ 300 000,00	\$ 2 000 000,00

Le rapport qualité/prix a été strictement respecté dans la préparation du budget de ce projet avec seulement 12,46% (\$311,500.00) du budget consacré au personnel et en veillant à ce que l'essentiel des ressources du projet soit dédié aux activités sur le terrain au profit des bénéficiaires.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Pour un budget détaillé, veuillez consulter l'annexe D du budget Excel.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		

4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		X	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté contribution) ?	X		ONU Femmes est une agence récipiendaire du projet. La section Genre de la MONUSCO a participé à la conception du projet.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Des consultations avec des organisations des femmes et des jeunes ont eu lieu et les diverses recommandations et préoccupations partagées ont alimenté la note conceptuelle et orienté les axes d'intervention du projet. A noter, l'une des organisations consultées, le STN-2250, qui est sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, a lancé le Plan d'Action National de la résolution 2250 en RDC, qui traite directement de la prévention des conflits et la consolidation de la paix et du rôle de la jeunesse dans leur accomplissement.

12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?		X	Les différentes activités à organiser prendront en compte de manière spécifique la participation des hommes, des femmes, des jeunes, (filles et garçons), des personnes avec handicap, ainsi que toute autre catégorie, pour plus d'inclusivité
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?		X	

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui/non		Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		Sur le tableau budgétaire, les informations spécifiques sont déclinées sur la manière dont le budget sera utilisé
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.		x	
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts	x		Oui en effet, le projet a pris en compte cet élément

raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?			
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	x		Vu le nombre des provinces, le PNUD en tant qu'Agence lead mutualisera le salaire de l'expert financier et du coordonnateur avec un autre projet similaire en cours de formulation. ONUFEMMES fera autant. UNESCO par contre identifiera un expert de son bureau pour assurer le suivi et en supportera le coût sur ses fonds core

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency, and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives, and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency, and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially, and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.³³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

³³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Résultats	Produits	Indicateurs ³⁴ (par province)	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.</p> <p>ODD 5 & 16</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1.1. : <i>Nombre d'incidents violents, y compris ceux dirigés vers les femmes et les jeunes, prévenus et/ou traités à travers les mécanismes de gestion des conflits électoraux.</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible: 30</p>	<p>Rapports de réunions, PV des réunions tenues, Semestriel</p>	<p>S1 : 5 S2 : 15 S3 : 5 S4 : 5</p>
		<p>Indicateur 1.2. : Degré de perception des femmes quant à leur accès au vote</p> <p>Niveau de référence : ND Cible: Élevé</p>	<p>Rapport de sondage, Rapports de missions de suivi Semestriel</p>	<p>S1 : Moyen S2 : Élevé S3 : S4 :</p>
		<p>Indicateur 1.3. : Degré de perception des jeunes quant à leur accès au vote</p> <p>Niveau de référence : ND Cible: Élevé</p>		<p>S1 : Moyen S2 : Élevé S3 : S4 :</p>

³⁴ Le projet PREVEL a vocation à contribuer à la composante 3 du PACE – Résolution des conflits, médiation électorale et leadership responsable. Le cadre de résultats ci-dessous est donc cohérent, notamment avec son produit 1.3 : Les mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide sont renforcés (indicateur 1.3.1 Le système d'alerte précoce est fonctionnel et indicateur 1.3.2. Des mécanismes de lutte contre la désinformation et les discours de haine sont renforcés)

	Produit 1.1. : Les capacités des parties prenantes sont renforcées et les espaces de dialogue et de concertation existants sont redynamisés pour la prévention et la gestion des conflits	<i>Indicateur 1.1.1. : Nombre de femmes et des hommes ayant acquis des connaissances en matière de prévention et de gestion des conflits (à l'échelle du projet)</i> Niveau de référence : ND Cible : 250 (H :120 & F : 130 parmi eux, 138 jeunes de 18 à 35 ans (H :63 et F :72)	Rapport d'activités Semestriel	S1 : 50 S2 : 230 S3 : 250 S4 :
	Liste des activités relevant du produit	<i>Indicateur 1.1.2. : Pourcentage des recommandations, y compris celles liées à la prévention des violences dirigées vers les femmes, issues des espaces de dialogue et de concertations exécutées</i> Niveau de référence : 0% Cible : 75%	Rapport d'activités, PV des réunions des espaces de dialogue et de concertation	S1 : 25% S2 : 55% S3 : 65% S4 : 75%
	Activité 1.1.1 : Formation des parties prenantes cibles (au moins 250) sur les techniques de monitoring, de prévention et de gestion des conflits, y compris sensibles au genre	<i>Indicateur 1.1.3. : Nombre de femmes impliquées activement dans les espaces de dialogue et concertation (à l'échelle du projet)</i> Niveau de référence : 0 Cible : 150	Rapport d'activités, PV des réunions des espaces de dialogue et de concertation	S1 : 100 S2 : 150 S3 : S4 :
	Activité 1.1.2 : Identification et sélection des médiateurs Activité 1.1.3 : Élaboration des guides du formateur et du médiateur	<i>Indicateur 1.1.4. : Nombre de jeunes impliqués activement dans</i>	Rapport d'activités, PV des réunions des espaces	S1 : 90 S2 : 138

	<p>Activité 1.1.4 : Formation des médiateurs/trices électoraux/ales</p> <p>Activité 1.1.5 : Déploiement des médiateurs/trices électoraux/ales</p>	<p><i>les espaces de dialogue et concertation (à l'échelle du projet)</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 138 jeunes de 18 à 35 ans (F :63 et F :72)</p>	<p>de dialogue et de concertation</p>	<p>S3 :</p> <p>S4 :</p>
	<p>Activité 1.1.6 : Collecte et remontée de l'information à travers les Comités provinciaux de coordination de la réponse au niveau des SEP</p>	<p>Indicateur 1.1.5. : <i>Proportion des priorités des espaces de dialogue et de concertation prenant en compte les défis/préoccupations des femmes et des jeunes</i></p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 50%</p>	<p>Rapport d'activités, plans d'actions et PV des réunions des espaces de dialogue.</p>	<p>S1 : 30%</p> <p>S2 : 50%</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>
	<p>Produit 1.2. : L'application iVerify est mise en place et opérationnelle pour lutter contre les discours de haine et la désinformation</p> <p>Liste d'activités relevant du produit</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Existence de l'outil iVerify opérationnel pour lutter contre les discours de haine et la désinformation</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapports d'activités Compte-rendu de réunion</p>	<p>S1 : 0</p> <p>S2 : 1</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>
	<p>Activité 1.2.1 : État des lieux des initiatives existantes</p> <p>Activité 1.2.2 : Formation des utilisateurs</p>	<p><i>Indicateur 1.2.2 : Degré de confiance à l'outil iVerify pour lutter contre les discours de haine et la désinformation</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : Moyen</p>	<p>Rapports d'activités, comptes-rendus et sondage</p>	<p>S1 : Moyen</p> <p>S2 : Moyen</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>

	<p>Activité 1.2.3: Déploiement et pilotage du mécanisme</p> <p>Activité 1.2.4 : Soutien à la phase opérationnelle, y compris pour assurer la durabilité du système à long terme</p>			
	<p>Produit 1.3 : <i>Les plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation entre les diverses parties prenantes sont opérationnelles</i></p>	<p><i>Indicateur 1.3.1 : Nombre de plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation en place et opérationnelle (à l'échelle du projet)</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : 4</p>	<p><i>Rapports d'activités du projet</i></p>	<p>S1 : 0</p> <p>S2 : 4</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>
	<p>Liste d'activités relevant du produit</p> <p>Activité 1.3.1 : Organisation de 4 Forums provinciaux et interprovinciaux de paix et de cohabitation pacifique des Leaders d'opinion</p> <p>Activité 1.3.2 : Organisation de tables rondes et de sessions de formation sur « connaître les règles du jeu et les respecter dans les trois provinces ciblées »</p>	<p><i>Indicateur 1.3.2 : Pourcentage des parties prenantes, y compris les organisations féminines et celles des jeunes, utilisant les plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation en place/opérationnelles</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : 75%</p>	<p><i>Rapports d'activités du projet</i></p>	<p>S1 : 25%</p> <p>S2 : 45%</p> <p>S3 : 65%</p> <p>S4 : 75%</p>

	<p>Produit 1.4 : Les parties prenantes ont acquis des connaissances et sont engagées dans la vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite sur le processus électoral</p> <p>Liste d'activités relevant du produit</p>	<p><i>Indicateur 1.4.1 : Nombre d'hommes et de femmes formé(e)s comme vulgarisateurs de la loi électorale et du code de bonne conduite sur le processus électoral (à l'échelle du projet)</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : 150 (H :72 & 78F : parmi eux, 83 jeunes de 18 à 35 ans (F :40 et F :43)</p>	<p>Rapports d'activités et comptes-rendus</p>	<p>S1 : 75 S2 : 150 S3 : S4 :</p>
	<p>Activité 1.4.1. : Vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite des partis et groupements politiques auprès de la société civile, des chefs coutumiers, des médias, des leaders communautaires</p>	<p><i>Indicateur 1.4.2 : Nombre de copies de la loi électorale et code de bonne conduite traduits dans les langues nationales et disséminés dans les provinces cibles.</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : 15 000</p>	<p>Rapports d'activités et listes de distribution</p>	<p>S1 : 7 500 S2 : 15 000 S3 : S4 :</p>
<p>Résultat 2 : Les organisations de la société civile, y compris les celles des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections</p>		<p><i>Indicateur 2.1. Niveau d'engagement des OSC, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, ciblées dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections</i></p> <p>Niveau de référence : ND</p>	<p>Rapports de suivi Rapports de sondage Semestriel</p>	<p>S1: Moyen S2: Elevé S3: Idem S4: Idem</p>

<p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Cible: Élevé (40% d'organisations féminines, 30% d'organisation des jeunes, 10% d'organisation de médias)</p>		
		<p>Indicateur 2.2. : Taux d'augmentation des interventions documentées des OSC, y compris les organisations féminines, des jeunes et des médias avant, pendant et après les élections.</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible: 50% (40% d'organisations féminines, 30% d'organisation des jeunes, 10% d'organisation de médias)</p>	Rapports d'activité	<p>S1 : 15%</p> <p>S2 : 35%</p> <p>S3 : 45%</p> <p>S4 : 50%</p>
	<p>Produit 2.1. : <i>Trois cellules de veille électorale provinciales issues des OSC, en particulier celles féminines et de jeunes sont opérationnelles.</i></p>	<p>Indicateur 2.1.1. : <i>Existence des cellules de veille électorale provinciale opérationnelle en particulier les organisations féminines et des jeunes</i></p> <p>Niveau de référence : ND</p> <p>Cible : 3</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Semestriel</p>	<p>S1: 3</p> <p>S2 :</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>

	<p>Liste d'activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.1.1 : Formations des OSC, y compris les organisations féminines et des jeunes, aux techniques de médiation des conflits électoraux et sur les outils de collecte sur la prévention des violences électorales</p> <p>Activité 2.1.2 : Appui au fonctionnement de la salle de veille électorale dans chaque province cible.</p>	<p>Indicateur 2.1.2. : <i>Proportion de représentant (e)s d'organisations, y compris les organisations féminines et des jeunes, ciblées engagés dans les cellules de veille électorale.</i></p> <p>Niveau de référence : Cible : 75% (40% d'organisations féminines, 30% d'organisation des jeunes, 30% d'organisations mixtes)</p>	<p>Rapport d'activités Rapport de suivi Semestriel</p>	<p>S1 : 50%</p> <p>S2 : 75%</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>
--	--	---	--	---

	<p>Produit 2.2. <i>Les médias cibles en ligne et hors ligne sont dotés des dispositifs et engagés dans le processus de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.2.1. Mise en place d'un système multipartite de débats et de</p>	<p>Indicateur 2.2.1. : <i>Nombre de médias cibles hors ligne, y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes, monitorés par les dispositifs de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine et de la désinformation durant le processus électoral (à l'échelle du projet)</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : 71 (30% par les femmes et 60% par les jeunes).</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>S1 : 71</p> <p>S2 :</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>
--	--	---	-----------------------------	--

	<p>partage d'information sur la régulation, la co-régulation et l'autorégulation des plateformes numériques et médiatiques par le biais d'un processus consultatif inclusif entre les parties prenantes au processus électoral ...</p> <p>Activité 2.2.2. : Ateliers de renforcement des capacités sur les principes et les mesures régulation, de co-régulation et d'autorégulation des médias en période des élections</p> <p>Activité 2.2.3. Ateliers sur l'éthique de l'internet et des médias en période des élections</p>	<p>Indicateur 2.2.2. : <i>Nombre de médias cibles en ligne (et autres diffuseurs sur internet), y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes , monitorés par des dispositifs de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine et de la désinformation durant le processus électoral</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : ±130 (30 médias en ligne et 100 diffuseurs sur internet, parmi lesquels 30% dirigés par les femmes et 60% par les jeunes).</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>S1 : ±130</p> <p>S2 :</p> <p>S3 :</p> <p>S4 :</p>
--	---	--	-----------------------------	--

	<p>Activité 2.2.4 : Ateliers consultatifs sur la production et l'adoption d'un protocole d'entente contre le discours de haine et la désinformation dans les médias et plateformes numériques.</p>	<p>Indicateur 2.2.3. : <i>Pourcentage des médias cibles en ligne et hors ligne, y compris ceux dirigés par les femmes et les jeunes, ayant adopté de bonnes pratiques en matière de lutte contre les discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral</i></p> <p>Niveau de référence : ND Cible : 60%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>S1 : 20%</p> <p>S2 : 50%</p> <p>S3 : 60%</p> <p>S4 :</p>
	<p>Produit 2.3. <i>Les initiatives de dialogue, de plaidoyer et de concertation proposées par les organisations de femmes et de jeunes sont opérationnelles</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 2.3.1. <i>Taux d'augmentation des interventions documentées des initiatives de dialogue, de plaidoyer et de concertation pour la promotion de l'égalité de sexe dans le processus électoral.</i></p> <p>Niveau de référence : ND</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p>S1 : 10%</p> <p>S2 : 15%</p> <p>S3 : 25%</p> <p>S4 : 30%</p>

	<p>Activité 2.3.1 : Formation des groupes des jeunes par province sur la Campagne He for She pour des élections inclusives</p>	<p>Cible : 30% (Parmi les membres de 6 initiatives, 40% sont des femmes et 55% de jeunes).</p>		
	<p>Activité 2.3.2 : Accompagnement de 2 initiatives par province proposées par les organisations des jeunes</p>	<p>Indicateur 2.3.2. Nombre de jeunes et hommes disposant des connaissances et engagés dans la campagne « He for She ».</p> <p>Niveau de référence : ND Cible : 150 (83 jeunes garçons de 18 à 35 ans).</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p>S1 : 90 S2 : 60 S3 S4</p>

Annexe D - Budget du projet PBF

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de resultat/ produit	Formulation du resultat/ produit/activité	PNUD 1 (budget en USD)	ONU Femmes 2 (budget en USD)	UNESCO 3 (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité réserve pour action directe sur égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas échéant)	Niveau de dépense/ engagement actuel (à remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas échéant (e.g sur types des entrants ou justification du budget)
RESULTAT 1:	Les parties prenantes au processus électoral dans les 3 provinces cibles utilisent efficacement et de manière inclusive les mécanismes de concertation, de dialogue, de plaidoyer et de résolution des conflits au niveau provincial et local pour réduire les tensions et prévenir les conflits électoraux avant, pendant et immédiatement après les élections.								
Produit 1.1:	Les capacités des parties prenantes sont renforcées et les espaces de dialogue et de concertation existants sont redynamisés pour la prévention et gestion de conflits								
Activite 1.1.1:	Formation des parties prenantes cibles (au moins 250) sur les techniques de monitoring, de prévention et de gestion des conflits, y compris sensibles au genre	\$ 35,000.00	\$ 10,000.00		\$ 45,000.00	40%		L'identification des formateurs et des participants sur les trois sites retenus tiendra compte de la participation des femmes et des jeunes à 40% et un module spécifique sera consacré à l'analyse des conflits électoraux sensible au genre. Par ailleurs ONUFEMMES organisera en collaboration avec le PNUD les activités spécifiques de sensibilisation et mobilisation en faveur des femmes et des jeunes filles.	4 ateliers de formation multi-acteurs axés sur les instigateurs qui sont les chefs des partis politiques, les leaders chefs coutumiers et les leaders religieux à Kananga, Kolwezi et Lubumbashi
Activite 1.1.2:	Identification et sélection des médiateurs/Médiatrices	\$ 15,000.00	\$ 25,000.00		\$ 40,000.00	50%		Le contexte de 3 étant favorable aux conseils et la participation des femmes dans la médiation en cas de conflits, les femmes des organisations féminines seront privilégiées dans les différentes étapes de sélection et d'identification. En outre le projet va sélectionner 90 médiatrices membres organisations féminines spécialisées sur les thématiques	La sélection se fera dans les 3 provinces cibles non seulement seulement au chef lieux mais jusque dans les territoires voir les secteurs/Chefferies pour plus d'inclusivité
Activite 1.1.3:	Élaboration des guides du formateur et du médiateur	\$ 15,000.00	\$ 10,000.00		\$ 25,000.00	30%		L'implication des faitières des organisations des femmes fera en sorte que le guide prenne en compte la sensibilité genre ainsi que les besoins spécifiques de formation des femmes, des jeunes non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi comme formatrices et médiatrices. En plus les modules sur l'égalité des sexes, les violences électorales basées sur le genre seront intégrés dans le guide. Le guide intégrera les dispositions qui prennent en compte le rôle et responsabilité des femmes comme médiatrice. Les données collectées seront désagrégées par sexe. De plus, le projet veillera à une représentation équitable des différentes sensibilités sociales et politiques pour plus de cohésion.	Le choix des femmes membres de cette Task force sera laissée aux faitières des organisations féminines ayant des assises
Activite 1.1.4	Formation des médiateurs électoraux (Formation des formateurs et formation en cascade)	\$ 100,000.00			\$ 100,000.00	50%		Un quota obligatoire des femmes et des jeunes sera appliqué et ONUFEMMES Formera spécifiquement 90 femmes à raison de 30 par province	
Activite 1.1.5	Déploiement des médiateurs électoraux	\$ 150,000.00			\$ 150,000.00	50%		50% de ce montant prend en charge les frais de déploiement de 50% des médiatrices formées	
Activite 1.1.6	Collecte et remontée de l'information à travers les Comités provinciaux de coordination de la réponse au niveau des SEP	\$ 45,000.00			\$ 45,000.00	50%		Le déploiement sur terrain sera réalisé par 50% de médiatrices qui assureront la remontée de l'information et la collecte pour une réponse appropriée tenant compte des problèmes spécifiques des femmes et des jeunes, cela permettra d'identifier en temps réel les violences	
Activite 1.1.7					\$ -				
Activite 1.1.8					\$ -				
	Produit total	\$ 360,000.00	\$ 45,000.00	\$ -	\$ 405,000.00	\$ 193,000.00	\$ -		
Produit 1.2:	L'application iVerify est mise en place et opérationnelle pour lutter contre les discours de haine et la désinformation								
Activite 1.2.1	Etat des lieux des initiatives existantes	\$ 20,000.00			\$ 20,000.00				
Activite 1.2.2	Formation des utilisateurs et utilisatrices	\$ 15,000.00			\$ 15,000.00	50%		Les capacités des jeunes y compris les jeunes filles seront renforcées et leur expertise valorisée.	
Activite 1.2.3	Déploiement et pilotage du mécanisme	\$ 35,000.00			\$ 35,000.00	30%		Les 6 jeunes bénéficiaires de la formation des utilisateurs feront partis de l'équipe déployée et 3 feront partis du pilotage à raison de 1 par province	
Activite 1.2.4	Soutien à la phase opérationnelle, y compris pour assurer la durabilité du système à long terme	\$ 50,000.00			\$ 50,000.00				
Activite 1.2.5					\$ -				
Activite 1.2.6					\$ -				
Activite 1.2.7					\$ -				

Activite 1.2.8					\$ -				
	Produit total	\$ 120,000.00	\$ -	\$ -	\$ 120,000.00	\$ 18,000.00	\$ -		
Produit 1.3:	Les plateformes de dialogue, de plaidoyer et de concertation entre les diverses parties prenantes sont opérationnelles								
Activite 1.3.1	Organisation de 4 Forums provinciaux et interprovinciaux de paix et de cohabitation pacifique des Leaders d'opinion (Chefs coutumiers, confessions religieuses, responsables des médias, les responsables des regroupements des femmes et des jeunes au sein des partis et regroupements politiques et mouvements associatifs les plus en vue) pour la paix et la prévention des violences et conflits communautaires liés aux	\$ 60,000.00	\$ 20,000.00		\$ 80,000.00	40%		Les femmes seront impliquées à travers leur faitière dans l'organisation de ces fora. Elles y participeront pour que les problèmes spécifiques les concernant soient pris en compte et traités durant les différents fora. Leur présence facilitera la cohabitation pacifique. Ce rôle des femmes étant reconnu par les acteurs locaux lors de différents fora organisés récemment au Katanga et au Kasai. Le projet voudrait capitaliser cette bonne pratique	Les organisations faitières des femmes seront chargées d'assurer cette organisation et identifier les femmes participantes
Activite 1.3.2	Organisation de tables rondes et de sessions de formation sur « connaître les règles du jeu et les respecter dans les trois provinces ciblées »	\$ 45,000.00	\$ 30,000.00		\$ 75,000.00	40%		Les leaders des organisations faitières des femmes et des jeunes seront cooptés comme membre du comité organisateur et prendront part active lors de la table ronde	les faitières des organisations des femmes et celles des jeunes seront responsabilisées dans l'organisation
Activite 1.3.3					\$ -				
Activite 1.3.4					\$ -				
Activite 1.3.5					\$ -				
Activite 1.3.6					\$ -				
Activite 1.3.7					\$ -				
Activite 1.3.8					\$ -				
	Produit total	\$ 105,000.00	\$ 50,000.00	\$ -	\$ 155,000.00	\$ 62,000.00	\$ -		
Produit 1.4:	Dissémination et vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite sur le processus électoral								
Activite 1.4.1	Vulgarisation de la loi électorale et du code de conduite des partis et groupements politiques auprès de la société civile, des chefs coutumiers, des médias, des leaders communautaires	\$ 30,000.00	\$ 10,000.00		\$ 40,000.00				
Activite 1.4.2					\$ -				
Activite 1.4.3					\$ -				
Activite 1.4.4					\$ -				
Activite 1.4.5					\$ -				
Activite 1.4.6					\$ -				
Activite 1.4.7					\$ -				
Activite 1.4.8					\$ -				
	Produit total	\$ 30,000.00	\$ 10,000.00	\$ -	\$ 40,000.00	\$ -	\$ -		
RESULTAT 2:	Les organisations de la société civile, y compris les organisations des femmes, des jeunes et les médias, sont renforcées et capables de jouer leur rôle dans la promotion d'un environnement pacifique avant, pendant et après les élections								
Produit 2.1	Trois cellules de veille électorale provinciales issues des organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines et de jeunes, sont opérationnelles								
Activite 2.1.1	Formations des organisations de la société civile, y compris les organisations féminines des jeunes, aux techniques de médiation des conflits électoraux et sur les outils de collecte sur la prévention des violences électorales par les organisations des jeunes et des femmes	\$ 40,000.00	\$ 20,000.00		\$ 60,000.00	40%		La formation sera organisée simultanément avec celle des médiateurs et médiatrices, les organisations des femmes et des jeunes auront une représentation de 40% vu le rôle que ces dernières sont censées jouer dans la médiation et la prévention des conflits. Notons que dans le cadre de la médiation et prévention des conflits les communautés de 3 provinces reconnaissent le rôle des femmes et des jeunes de ce fait, une place prioritaire leur sera accordé lors de ces formations voire lors du déploiement sur le terrain. Les modules de formation intégreront ceux liés aux violences électorales basées sur le genre faites aux femmes, le module sur He for She, sur la participation politique des femmes, l'inclusion.	les faitières de ces organisations seront cooptées dans l'organisation de la formation et identifieront les femmes et les jeunes pour y prendre part en considérant le Seuil de 40% d' participation
Activite 2.1.2	Appui au fonctionnement de la salle de veille électorale dans chaque province cible	\$ 100,000.00	\$ 80,000.00		\$ 180,000.00	100%		Vu l'expérience passée, les organisations de femmes notamment CAFCO, Rien sans les femmes et autres organisations membres de ces faitières, la gestion et le fonctionnement de la salle de veille seront confiée à leur dévouement en province et ces dernières travailleront en collaboration avec les autres organisations locales des	Le leadership et la gestion de la salle de veille sera confiée aux faitières des organisations des femmes et des jeunes

Activite 2.1.3									
Activite 2.1.4					\$ -				
Activite 2.1.5					\$ -				
Activite 2.1.6					\$ -				
Activite 2.1.7					\$ -				
Activite 2.1.8					\$ -				
	Produit total	\$ 140,000.00	\$ 100,000.00	\$ -	\$ 240,000.00	\$ 204,024.00	\$ -		
Produit 2.2	Les médias cibles en ligne et hors ligne sont dotés de dispositifs et engagés dans les processus de repérage, de traçabilité et de prévention des violences électorales, des discours de haine, et de la désinformation durant le processus électoral								
Activite 2.2.1	Mise en place d'un système multipartite de débats et de partage d'information sur la régulation, la co-régulation et l'autorégulation des plateformes numériques et médiatiques par le biais d'un processus consultatif inclusif entre les parties prenantes au processus électoral dans chacune des trois provinces de mise en œuvre du projet	\$ 70,000.00	\$ 16,000.00	\$ 68,260.00	\$ 154,260.00	50%		Les organisations des femmes et des jeunes seront parties prenantes compte tenu du rôle qu'elles ont joué dans les forums passés notamment le forum au Kassaï à la suite des conflits Kamwina Nsapu, au Katanga lors du dialogue entre Katangais et Katangais et Kassaiens, un quota obligatoire de 50% leur sera accordé	les faitières de ces organisations participeront comme membres organisatrices dans le comité adhoc et elles identifieront les membres qui y prendront part
Activite' 2.2.2	Ateliers de renforcement des capacités sur les principes et les mesures régulation, de co-régulation et d'autorégulation des médias en période des élections.	\$ 30,000.00	\$ 15,000.00	\$ 56,160.00	\$ 101,160.00	50%		50% des participants seront issus des membres des associations féminines et des associations des jeunes considérant leur rôle dans l'utilisation des médias en ligne et hors lignes. La formation sur les mesures de régulations intégrera celles spécifiques pour faciliter la participation des femmes aux médias et leur protection. Elles identifieront des actions de discrimination positives pour un meilleur accès et permettra de prévoir des sanctions contre les acteurs qui utiliseront les propos dégradant et discriminatoires envers les femmes, les personnes avec handicap (le code numérique publié le 13 mars dernier garanti cette disposition)	
Activite 2.2.3	Ateliers sur l'éthique de l'internet et des médias en période des élections.			\$ 56,060.00	\$ 56,060.00			Les modules sur les violences électorales basées sur le genre, les dispositions du code numérique en faveur les femmes seront mises en exergue.	
Activite 2.2.4	Ateliers consultatifs sur la production et l'adoption d'un protocole d'entente contre le discours de haine et la désinformation dans les médias et plateformes numériques.			\$ 54,720.00	\$ 54,720.00				
Activite 2.2.5					\$ -				
Activite 2.2.6					\$ -				
Activite 2.2.7					\$ -				
Activite 2.2.8					\$ -				
	Produit total	\$ 100,000.00	\$ 31,000.00	\$ 235,200.00	\$ 366,200.00	\$ 127,710.00	\$ -		
Produit 2.3	Les initiatives de dialogue, de plaidoyer et de concertation proposées par les organisations de femmes et de jeunes sont opérationnelles								
Activite 2.3.1	Formation des groupes des jeunes par province sur la Campagne He for She pour des élections inclusives		\$ 25,000.00		\$ 25,000.00	100%		La cible principale étant les jeunes filles comme garçons	

Activite 2.3.2	Accompagnement de 2 initiatives par province proposées par les organisations des jeunes	\$ 45,080.00	\$ 20,000.00		\$ 65,080.00	100%		Les jeunes consituent la cible principale et leur dynamique en termes de proposition d'innovation sera valorisée	les subventions concernent les meilleures propositions des projets innovants dans le cadre de la lutte contre les discours de haine et xénophobe.
Activite 2.3.3					\$ -				
Activite 2.3.4					\$ -				
Activite 2.3.5					\$ -				
Activite 2.3.6					\$ -				
Activite 2.3.7					\$ -				
Activite 2.3.8					\$ -				
	Produit total	\$ 45,080.00	\$ 45,000.00	\$ -	\$ 90,080.00	\$ 90,080.00	\$ -		
Produit 2.4									
Activite 2.4.1					\$ -				
Activite 2.4.2					\$ -				
Activite 2.4.3					\$ -				
Activite 2.4.4					\$ -				
Activite 2.4.5					\$ -				
Activite 2.4.6					\$ -				
Activite 2.4.7					\$ -				
Activite 2.4.8					\$ -				
	Produit total	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		

Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activites si-dessus	P3/IPSAcoordonateur/trice, 50%1Admin/Fin, Experte Nat Genre SB3 & Assistante NUNV	\$ 160,000.00	\$ 50,000.00		\$ 210,000.00	50%		50% des staffs féminin	recrutement de 50% équipe jeune et féminin
Couts operationnels si pas inclus dans les activites si-dessus	fonctionnement, services communs,Miscellaneous	\$ 34,873.27	\$ 17,331.78	\$ 38,808.00	\$ 91,013.05				
Budget de suivi	Mission, collecte d'évidence, communication et reporting et expert national M&E Intern UNV	\$ 70,000.00	\$ 10,500.00	\$ 6,365.83	\$ 86,865.83				
Budget pour l'évaluation finale indépendante	Recrutement Consultant spécialiste et consultant spécialiste genre + mission en provinces	\$ 65,000.00	\$ -		\$ 65,000.00				
	Coûts supplémentaires total	\$ 329,873.27	\$ 77,831.78	\$ 45,173.83	\$ 452,878.88	\$ 105,000.00	\$ -		

Totaux

	PNUD 1 (budget en USD)	ONUFEMMES2 (budget en USD)	UNESCO3 (budget en USD)	Total
Sous-budget total du projet	\$ 1,229,953.27	\$ 358,831.78	\$ 280,373.83	\$ 1,869,158.88
Coûts indirects (7%):	\$ 86,096.73	\$ 25,118.22	\$ 19,626.17	\$ 130,841.12
Total	\$ 1,316,050.00	\$ 383,950.00	\$ 300,000.00	\$ 2,000,000.00

Répartition des tranches basée sur la performance					
	PNUD 1 (budget en USD)	ONUFEMMES2 (budget en USD)	UNESCO3 (budget en USD)	Total	Tranche %
Première tranche	\$ 921,235.00	\$ 268,765.00	\$ 210,000.00	\$ 1,400,000.00	70%
Deuxième tranche	\$ 394,815.00	\$ 115,185.00	\$ 90,000.00	\$ 600,000.00	30%
Troisième tranche (le cas échéant)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
Total	\$ 1,316,050.00	\$ 383,950.00	\$ 300,000.00	\$ 2,000,000.00	100%

\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	\$ 855,800.98
% alloué à GEWE	42.79%
\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	\$ 162,496.44
% alloué à S&E	8.12%
<p>Note: Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.</p>	

Total des dépenses	\$ -
Taux d'exécution	

For MPTFO Use

Totals				
	PNUD 1 (budget en USD)	ONUFEMMES2 (budget en USD)	UNESCO3 (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 220,000.00	\$ 59,500.00	\$ -	\$ 279,500.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 91,000.00	\$ 45,000.00	\$ 11,760.00	\$ 147,760.00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ -	\$ 6,000.00	\$ 56,933.83	\$ 62,933.83
4. Contractual services	\$ 665,982.00	\$ 141,000.00	\$ 171,000.00	\$ 977,982.00
5. Travel	\$ 179,144.00	\$ 45,000.00	\$ -	\$ 224,144.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ -	\$ 30,000.00	\$ 2,352.00	\$ 32,352.00
7. General Operating and other Costs	\$ 73,827.27	\$ 32,331.78	\$ 38,328.00	\$ 144,487.05
Sub-Total	\$ 1,229,953.27	\$ 358,831.78	\$ 280,373.83	\$ 1,869,158.88
7% Indirect Costs	\$ 86,096.73	\$ 25,118.22	\$ 19,626.17	\$ 130,841.12
Total	\$ 1,316,050.00	\$ 383,950.00	\$ 300,000.00	\$ 2,000,000.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	PNUD 1 (budget en USD)	ONUFEMMES2 (budget en USD)	UNESCO3 (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 921,235.00	\$ 268,765.00	\$ 210,000.00	\$ 1,400,000.00	70%
Second Tranche:	\$ 394,815.00	\$ 115,185.00	\$ 90,000.00	\$ 600,000.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,316,050.00	\$ 383,950.00	\$ 300,000.00	\$ 2,000,000.00	